



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.23  
15 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 4 octobre 1991, à 15 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
**puis :** M. LEGWAILA (Botswana)  
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Sipaseuth (République démocratique populaire lao)  
M. Cheaka (Togo)  
M. Van Lierop (Vanuatu)  
M. Kololo (Congo)  
M. Farah (Djibouti)  
M. Fonseca (Cap-Vert)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. SIPASEUTH (République démocratique populaire lao) (s'exprime en lao, texte français fourni par la délégation) : Avant tout, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je tiens à vous féliciter sincèrement pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session. Connaissant votre vaste expérience ainsi que votre profonde connaissance des affaires internationales, je formule l'espoir que cette importante quarante-sixième session sera couronnée de succès éclatants. Je profite également de cette occasion pour exprimer mes sincères félicitations à S. E. M. Guido de Marco, qui a dirigé avec brio les travaux de la quarantième-cinquième session, et à S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de notre organisation, pour ses efforts énergiques et inlassables en faveur du règlement des conflits régionaux et de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales en cette ère nouvelle de détente et de coopération mondiales.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

Nous souhaitons la chaleureuse bienvenue aux délégations des nouveaux Membres de notre organisation, à savoir : la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, la République des Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, la République d'Estonie, la République de Lettonie et la République de Lituanie.

La situation internationale continue de subir de nouveaux changements. D'une manière générale, une ère nouvelle de paix et de coopération s'est instaurée et les risques d'affrontement nucléaire se sont progressivement estompés. Les deux grandes puissances, l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, viennent de conclure le Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs et de nouvelles et récentes propositions américaines s'y ajoutent, créant ainsi des conditions favorables pour les nations et peuples de cette planète dans leurs efforts visant à promouvoir les relations d'amitié et de coopération dans les domaines économique, culturel, scientifique et technique, sur la base du respect de l'intérêt mutuel et des principes de la coexistence pacifique.

Si, dans son ensemble, la situation mondiale est marquée par la détente et la promotion de la coopération internationale, de nombreuses incertitudes n'en subsistent pas moins. L'ère de la confrontation et de la guerre froide semble tirer à sa fin. Le nouvel ordre politique mondial qui se veut juste et équitable ne paraît pas encore clairement défini. La récente expérience nous a montré que la paix, l'indépendance et la souveraineté nationale des peuples sont loin d'être garanties, créant ainsi l'incertitude dans certaines régions et une confusion nouvelle dans d'autres. Certes, nous voulons un nouvel ordre politique mondial, mais un ordre qui soit à même de garantir les intérêts légitimes des peuples. Nous voulons aussi la coopération économique entre Etats, notamment entre le Nord développé et le Sud en développement, mais qu'elle soit équitable. Quant au multilatéralisme et aux Nations Unies, nous sommes d'avis qu'ils ont besoin de se renforcer davantage afin d'être à même de répondre convenablement aux intérêts et aux aspirations légitimes des petits pays, tout comme des grands de ce monde. De l'opinion de la délégation de la République démocratique populaire lao, l'Organisation des Nations Unies se devrait de jouer un rôle important, aussi bien dans le processus de consolidation de la détente et de la coopération que dans la sauvegarde et le renforcement de sa Charte, en vue de garantir les intérêts de tous les

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

peuples. Dans cette perspective, il y a lieu de poursuivre des consultations approfondies, dans le but de rendre notre organisation plus démocratique et de l'adapter aux nouvelles réalités changeantes de notre monde.

Comme nous le savons tous, l'effort visant à régler les conflits mondiaux et régionaux a produit certains résultats fructueux, contribuant ainsi à la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. Cependant, nous assistons encore à de nombreux et persistants conflits et contradictions dans certaines régions.

En Afrique du Sud par exemple, la lutte de la population noire sous la direction de l'African National Congress (ANC) contre la répression et la violence a connu une ampleur sans précédent, acculant les autorités sud-africaines à la défensive sur tous les plans et les forçant à négocier. En dépit d'une certaine évolution positive, le système d'apartheid et ses principaux fondements restent intacts. Il incombe à notre organisation de réaffirmer son appui à cette lutte pour l'élimination totale de l'apartheid et l'instauration d'une société unie et égale en Afrique du Sud, où tous les habitants, sans distinction de race, jouiront des mêmes libertés démocratiques.

Au Moyen-Orient, la situation demeure alarmante. Israël perpétue son occupation du territoire palestinien et des autres territoires arabes. Pour résoudre ce conflit, il est impérieux que les intérêts de tous les pays concernés soient dûment pris en considération. A ce propos, nous faisons nôtre l'initiative de convoquer la Conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 338 (1973) du 22 décembre 1973 et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier le droit à l'autodétermination.

Dans le golfe Persique, la crise qui a secoué toute la région et le monde fut résolue non sans difficultés. L'Etat du Koweït, pays Membre à part entière de notre organisation, a recouvré son indépendance et son intégrité territoriale. Cependant, de multiples difficultés d'après guerre demeurent. Il importe donc que toutes les parties concernées fassent preuve d'une plus grande retenue et s'efforcent de régler ce problème par des moyens pacifiques et sur la base de l'équité et de la justice.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

En Amérique centrale, le processus de paix se poursuit malgré les obstacles rencontrés. Le Gouvernement et le peuple lao expriment leur solidarité avec les peuples de cette région dans leurs efforts pour recouvrer leur pleine souveraineté et indépendance.

Dans la péninsule Coréenne, la situation n'en demeure pas moins préoccupante. Toutefois, la République démocratique populaire lao se sent soulagée par les progrès enregistrés lors des récentes rencontres entre les hautes autorités des deux parties de la Corée. L'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée à l'ONU est un pas important de plus sur la voie de la réunification pacifique de la Corée, conformément aux aspirations du peuple coréen tout entier.

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

En Asie de l'Ouest, la situation n'est pas exempte de tension. En République d'Afghanistan, la sanglante guerre civile continue de faire rage. Nous appuyons l'initiative sage et réaliste en cinq points du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies visant à régler ce conflit. Il est grand temps que toutes les parties concernées se prononcent fermement en sa faveur en vue de mettre immédiatement fin à la guerre civile, de réaliser la concorde nationale entre Afghans et de rétablir la paix tant attendue dans cette région.

Dans la région de l'Asie du Sud-Est, on assiste généralement au relâchement des tensions. Les pays de la région multiplient leurs contacts et élargissent davantage leurs relations de coopération dans les domaines économique, commercial, culturel, technique et scientifique. Une ère nouvelle de détente et de coopération s'est instaurée et est en train de se consolider pour le plus grand bien et dans le meilleur intérêt des peuples de la région tout entière. Nous nous félicitons de cette nouvelle atmosphère propice et profitable qui règne dans la région.

Pour ce qui concerne la question cambodgienne, un grand pas vers une solution politique d'ensemble vient d'être franchi. Les parties cambodgiennes au conflit, lors des récentes réunions à Pattaya, en Thaïlande, à Pékin, en République populaire de Chine, et à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sont parvenues à un accord sur un cessez-le-feu illimité, un mode de scrutin à la proportionnelle sur la base des provinces, etc., et sont unanimes pour que S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk assume la présidence du Conseil national suprême. Le Gouvernement et le peuple lao saluent sincèrement ces décisions et espèrent qu'elles imprimeront un grand élan à l'effort visant à amener la réconciliation entre Cambodgiens et à faire du Cambodge un pays indépendant, souverain, pacifique, neutre et non aligné ayant de bonnes relations avec tous les pays et notamment avec ses proches voisins.

Quant à mon pays, la République démocratique populaire lao, la mise en application depuis 1988 de sa politique du renouveau a élargi davantage ses relations économiques, commerciales, techniques, scientifiques et autres avec le monde extérieur. Dans le cadre de cette même politique, nous procédons également à la restructuration progressive de notre administration afin de la rendre capable et susceptible de répondre aux réalités et exigences nouvelles,

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

nationales, régionales et internationales. Ainsi, plusieurs textes législatifs dont le code pénal, la loi du travail, la loi sur la nationalité, la loi sur la famille, la loi sur la propriété, la loi sur l'héritage, etc., ont vu le jour, et d'autres textes de loi sont en cours d'élaboration. Tout récemment, la première Constitution de la République garantissant les droits et libertés fondamentaux du peuple lao vient d'être adoptée par l'Assemblée populaire suprême. C'est de notre espoir ardent que l'adoption de cette loi fondamentale contribuera largement à la transformation progressive de notre pays en un Etat de droit. Bref, nous sommes en train de mettre en oeuvre dans tous les domaines cette politique du renouveau qui vise à affanchir progressivement le pays du sous-développement, à promouvoir la démocratie populaire dans la vie sociale sous tous les aspects, et à garantir la stabilité politique, l'ordre et le bien-être social. Dans cet esprit et mû par le désir ardent de vivre dans la paix, notre peuple ne ménagera aucun effort pour promouvoir l'amitié avec tous les peuples. Il continuera fermement à mettre en application sa politique étrangère de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération avec tous les pays indépendamment de leur régime politique et social, sur la base de l'égalité, du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté et des avantages réciproques, contribuant ainsi conjointement avec les autres peuples à la cause de la paix, de l'indépendance nationale, de la démocratie et du progrès social.

Comme nous le savons tous, pendant les années 80, la croissance globale des pays en développement a été en moyenne de 3 % par an alors que durant les années 60 et 70, elle avait été de 5,5 %. A en juger par ces statistiques, la décennie passée a été marquée par la chute des taux de croissance, la baisse du niveau de vie et l'augmentation rapide de la pauvreté. Les pays en développement en ont beaucoup souffert et la décennie des années 80 a ainsi vu se creuser le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Tel a été le tableau fort décevant des résultats récoltés durant la décennie passée. Pour ce qui concerne les années 90, de grandioses efforts devraient être déployés, et tout devrait être mis en oeuvre pour faire de cette décennie une vraie décennie de développement. Dans cette perspective, les pays développés, en raison de leur poids dans l'économie mondiale, devraient faire tout ce qui

M. Sipaseuth (Rép. dém. pop. lao)

est en leur pouvoir pour créer un environnement économique international favorable sans lequel les pays en développement risquent fort de ne pas pouvoir résoudre leurs problèmes. Les pays en développement, face aux graves problèmes de la dette extérieure et compte tenu de la détérioration prononcée de leurs termes de l'échange, ne pourront progresser, voire prospérer, que si l'économie mondiale retrouve son dynamisme et sa stabilité. Le monde entier serait plus sûr et plus prospère si nous parvenions ensemble à enrayer la maladie, la misère, la faim - en d'autres termes, le sous-développement.

Le problème du trafic illicite des stupéfiants continue à faire peser une grave menace sur la communauté internationale. Dans la lutte contre ce fléau, les pays de cette planète, développés et en développement, ont coopéré dans de nombreux domaines, en particulier dans celui du développement rural intégré dont le but vise à encourager ceux qui pratiquent la culture du pavot à opter progressivement pour une autre culture de substitution. En vue d'apporter sa contribution à cet effort international, la République démocratique populaire lao a coopéré dans maints domaines avec les pays amis et les organisations internationales, dont le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des stupéfiants, et se déclare prête à poursuivre cette coopération.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où les nations de cette planète se mobilisent activement en faveur de la paix et de la coopération internationales. Face à cette réalité nouvelle, l'Organisation des Nations Unies s'est vue conférer un rôle encore plus important à jouer pour contribuer efficacement à ce processus et répondre aux aspirations ardentes des nations et des peuples du monde entier. Les pays membres de notre organisation, grands ou petits, riches ou pauvres, de concert, se devront de coopérer dans les différents domaines sur la base du strict respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et des avantages réciproques. Dans cet esprit, la délégation de la République démocratique populaire lao vous assure de son entière coopération et travaillera en étroite collaboration avec toutes les délégations ici présentes pour contribuer au succès de la quarante-sixième session.



**M. CHEAKA (Togo) :** Monsieur le Président, la quarante-sixième session de l'Assemblée générale s'ouvre à une période particulière de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et de l'humanité. Quarante-six ans après la création de notre organisation commune, une prodigieuse accélération de l'histoire est en cours. La course aux armements semble enfin s'arrêter, la guerre froide est finie. Partout en Europe centrale et orientale, la libéralisation politique a, en quelques mois, modifié les rapports figés qui ont été ces 45 dernières années des réalités incontournables. Le continent africain et l'Europe de l'Est quant à eux s'ouvrent à plus de liberté et de démocratie. Les grands piliers de l'apartheid sont en train de tomber, l'Afrique est plus que jamais décidée à affirmer sa place sur la scène internationale.

C'est dire, Monsieur le Président, que vous prenez la présidence de l'Assemblée générale dans un contexte particulier, porteur de beaucoup d'espoir. Aussi la délégation togolaise vous adresse-t-elle par ma voix ses sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette quarante-sixième session.

Ce choix judicieux est, au-delà de l'hommage ainsi rendu à votre pays pour son attachement à la paix et à la justice, une consécration de votre expérience des questions internationales et de vos qualités intellectuelles et humaines. Je voudrais aussi vous assurer, dès à présent, de la disponibilité complète de tous les membres de ma délégation à oeuvrer avec vous pour le succès de votre mission.

A votre illustre prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la justice de Malte, ma délégation voudrait réaffirmer sa satisfaction de la manière efficace et habile avec laquelle il a conduit les travaux de la quarante-cinquième session ordinaire. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de nos sincères félicitations.

Nous rendons également un hommage mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il a consacrés à la cause de la paix et de la sécurité et pour tout ce qu'il a fait pour donner à l'Organisation des Nations Unies l'image renforcée

M. Cheaka (Togo)

d'une organisation toujours plus forte et crédible, parce que capable de défendre le droit, l'indépendance et la souveraineté de ses Membres.

Il est important de souligner ici, pour m'en féliciter, le caractère chaque jour plus universel de notre organisation; la présence de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des Iles Marshall et des Républiques baltes de l'Estonie, de Lituanie et de Lettonie au sein de cette assemblée en constitue une éclatante illustration. Nous nous réjouissons ainsi de voir le cercle de notre famille s'agrandir.

Le monde est incontestablement entré dans une ère nouvelle. L'amélioration de la situation internationale née de la disparition des antagonismes Est-Ouest semble avoir conforté la communauté internationale dans sa détermination à renforcer le dialogue et la concertation pour une paix durable, et dans son engagement à promouvoir davantage les droits de l'homme.

La fin de la guerre froide devrait nous permettre de répondre davantage à l'aspiration des peuples à la liberté et à la démocratie, d'accélérer le processus de désarmement général et complet, de rechercher des solutions définitives aux conflits régionaux qui persistent ainsi qu'aux grands problèmes économiques et sociaux du monde.

A la faveur des bouleversements qui ont secoué les pays de l'Est ces deux dernières années, l'aspiration à la liberté et à la démocratie est sans doute aujourd'hui la chose au monde la mieux partagée et le fondement d'une meilleure gestion des affaires nationales.

Les récents sursauts de renouveau politique, économique et social enregistrés dans maints pays africains ont apporté la preuve tangible de la maturité politique de nos peuples et ont clairement démenti l'assertion selon laquelle la démocratie, apanage des pays développés, serait un luxe pour les pays en développement. Certes, le passage d'une autocratie de plusieurs années à une gestion démocratique de l'Etat ne peut s'opérer sans difficulté.

Mais, puisant dans son génie propre et désireux de promouvoir un Etat de droit, le peuple togolais, à travers sa conférence nationale souveraine, s'est désormais engagé dans un processus de démocratisation intégrale qui appelle la participation de tous et de chacun pour assurer la primauté de la liberté et de la justice dans la conduite des affaires de la nation.

M. Cheaka (Togo)

"La voix du peuple, c'est la voix de Dieu" dit un vieil adage. L'évolution du temps et des données est incontournable, la marche de nos peuples vers la démocratie est irréversible, et leur engagement dans cette voie est total. La soif du peuple togolais pour l'avènement d'une vraie démocratie est si intense que toute opinion politique, pour réussir, doit nécessairement tenir compte des réalités sociales et des aspirations profondes du citoyen.

Le peuple togolais reconnaît ainsi les vertus de la démocratie, mais il soutient fermement qu'il n'y a pas de vraie démocratie sans dialogue entre les peuples et les dirigeants, entre la base et le sommet. Il soutient également qu'il n'y a pas de prospérité sans libéralisation des forces créatrices de la nation, et qu'il ne peut non plus y avoir une vraie démocratie sans un développement socio-économique solidaire, profitable à tous.

Toutes les grandes résolutions issues de notre conférence nationale, aussi nobles soient-elles, se révéleront sans lendemain si, pour leur mise en oeuvre, le Gouvernement se trouve privé des moyens de son action. C'est pourquoi le peuple togolais, par la voix de son gouvernement de transition, sollicite l'appui et le soutien des pays frères et amis et de la communauté internationale, celle des pays épris de paix, de justice et d'équité. Nous les invitons à mener à l'égard du Togo une politique de coopération, d'aide et de solidarité, susceptible de lui permettre d'asseoir sa jeune démocratie sur des bases solides de liberté et de paix.

L'aspiration des peuples à la liberté et à la démocratie ne peut être pleinement réalisée que dans un monde débarrassé de la menace que l'accumulation des armes de destruction massive et les conflits régionaux font peser sur la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi il me plaît ici de rappeler que la Charte des Nations Unies a fixé comme but le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement des relations entre les nations et la mise en oeuvre de leur coopération.

Aussi les sessions de l'Assemblée générale nous donnent-elles annuellement l'occasion d'apprécier dans quelle mesure nos comportements ont été en harmonie avec ces idéaux auxquels nous avons souscrit.

M. Cheeka (Togo)

En effet, le monde se trouve incontestablement au seuil d'une ère nouvelle; l'amélioration de la situation internationale née de la mutation géopolitique du monde semble avoir fortifié la communauté internationale dans sa détermination à consolider et à renforcer les acquis pour une paix durable ainsi que la promotion des droits de l'homme. Cette consolidation, c'est aussi la recherche de solutions définitives aux conflits qui s'éternisent et qui risquent de remettre en cause les progrès réalisés.

Pour certains conflits, tels ceux du Cambodge et du Sahara occidental, du Mozambique et de l'Angola, des efforts déployés dans le sens d'un règlement de la question paraissent autoriser bien des espoirs.

Pour ce qui est du Sahara occidental, le Gouvernement togolais souhaite qu'une solution rapide, équitable et définitive soit trouvée à ce conflit, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine et aux recommandations de l'ONU. Mon pays, qui épouse entièrement le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, se félicite à juste titre des louables efforts de l'ONU ayant abouti à l'instauration récente d'un cessez-le-feu au Sahara occidental. Nous espérons que ce cessez-le-feu sera pleinement respecté par toutes les parties au conflit, que nous invitons à tout mettre en oeuvre pour faciliter l'organisation, à très brève échéance et dans des conditions acceptables pour tous, du référendum tant souhaité sous l'égide de l'ONU. Le Togo s'honore du choix porté sur lui pour l'envoi de troupes pour le maintien de la paix et l'organisation de ce référendum d'autodétermination.

Le Gouvernement togolais se félicite également des solutions trouvées aux crises qui secouent et déchirent l'Angola et le Mozambique depuis leur indépendance. Nous formons le voeu que les parties à ces différents conflits respectent les accords signés et saisissent cette occasion historique pour s'engager définitivement dans la voie de la réconciliation nationale.

Pour ce qui est du Libéria, le Gouvernement togolais formule l'espoir de voir s'instaurer de manière durable la concorde, l'harmonie et la réconciliation nationale dans ce pays frère. Malgré les progrès réalisés, il reste beaucoup à faire pour la consolidation de la paix, mais nous restons optimistes. Cette orientation vers le règlement définitif de ce conflit fratricide s'est consolidée à la suite des rencontres de Lomé, de Bamako et de Yamoussokro. Notre pays poursuivra son action dans ce sens, en espérant voir

M. Cheaka (Togo)

les parties parvenir à des solutions qui garantissent au peuple libérien la paix, la réconciliation et la reconstruction nationale après des élections libres et démocratiques.

Le Togo salue les développements positifs intervenus récemment dans le litige entre la Mauritanie et le Sénégal. Tout comme dans le passé, mon pays est disposé à poursuivre ses efforts ensemble avec les Etats de notre sous-région pour une solution durable et équitable à ce douloureux différend entre deux pays frères.

A propos de la situation en Afrique du Sud, tout semble indiquer que nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, porteuse d'espoir, mais l'apartheid est toujours vivant. Certes, quelques nouvelles initiatives positives ont été prises par les autorités sud-africaines, notamment l'abrogation des lois foncières et des lois sur l'habitat séparé. Cependant, de nombreux obstacles jonchent encore la voie du salut, obstacles que les autorités de Pretoria sont tenues de surmonter à tout prix en vue de l'avènement d'un système démocratique et de l'instauration d'un Etat de droit en Afrique du Sud avant la levée intégrale des sanctions.

Sur le plan de la sécurité, le Moyen-Orient reste la région la plus névralgique du globe malgré la fin de la guerre du Golfe. C'est pourquoi mon gouvernement suit avec intérêt les négociations en cours en vue de la convocation d'une conférence qui réunirait toutes les parties, y compris l'OLP. Nous apprécions de ce fait tous les efforts déployés, notamment par les Etats-Unis d'Amérique, pour assurer une paix durable dans cette région du monde.

Concernant le golfe Arabo-Persique, mon gouvernement invite l'Iraq et le Koweït à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité dans toute leur plénitude et à créer les conditions favorables à la normalisation définitive des relations intergouvernementales dans la région.

Quant au Liban, qui a été pendant plusieurs années le théâtre sanglant de grands déchirements politiques et intercommunautaires, nous nous réjouissons de voir enfin s'établir la paix civile et une concorde nationale dans ce pays meurtri par plusieurs années de guerre. Nous souhaitons vivement voir cet Etat ainsi définitivement libéré de toute occupation étrangère.

M. Cheaka (Togo)

La question cambodgienne continue de retenir notre attention. Le Togo, pays de paix et de liberté, se félicite de la convocation, du 24 au 26 juin 1991, à Pattaya, d'une réunion dont les travaux ont débouché sur l'élection, à l'unanimité, de S. A. R. le Prince Samdech Norodom Sihanouk au poste de Président du Conseil national suprême; cette élection, dominée par un esprit de compromis et de réconciliation nationale, constitue sans doute une dynamique favorable au processus de paix et d'union ainsi engagé. Les derniers accords intervenus entre les parties à ce conflit ainsi que les propositions de paix de l'ONU devraient, nous l'espérons, ramener définitivement la paix dans ce pays ami.

Au sujet de l'Afghanistan, il est bien regrettable qu'après le départ des troupes étrangères de ce pays, la situation n'ait connu jusqu'ici aucune amélioration tangible. Nous invitons donc les différentes parties à engager en toute liberté et sans ingérence extérieure des pourparlers en vue d'une solution pacifique et négociée au problème afghan, en ayant à l'esprit la sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

En Amérique centrale, le Togo soutient et loue les nombreux efforts entrepris par l'ONU pour l'établissement et la consolidation de la paix. Nous exhortons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts et à entreprendre toutes actions nécessaires en vue d'une solution définitive à la crise en El Salvador et au Guatemala.

S'agissant de l'Europe, et plus particulièrement de la Yougoslavie, Etat non aligné, mon pays regrette vivement l'intransigeance des parties à ce conflit, qui risque de s'internationaliser si la raison ne l'emporte pas sur un égoïsme et un nationalisme étroits. Nous apprécions à leur juste valeur toutes les initiatives et tous les efforts entrepris par la communauté internationale, en l'occurrence l'Europe des Douze, dans le but de mettre fin aux atrocités. "Affaire intérieure" dira-t-on, mais, face à l'ampleur de la crise, nous invitons les frères ennemis yougoslaves à déposer les armes, sans délai ni condition, au profit d'une solution politique négociée.

La délégation togolaise s'honore du maintien, mieux, de la poursuite de la dynamique du désarmement, consolidée et enrichie depuis cinq ans par la signature de nombreux accords dans le domaine de la limitation des armements; il en est ainsi notamment de l'accord sur la réduction des forces conventionnelles en Europe intervenu en 1990 et, plus récemment, en

M. Cheeka (Togo)

juillet 1991, de la signature à Moscou de l'Accord START sur la limitation et la réduction des armes stratégiques intervenu grâce à une étroite concertation bilatérale entre les deux supergrands. C'est ici le lieu de se réjouir et de se féliciter des dernières propositions concrètes de destruction et de réduction d'armes offensives faites par le Président Georges Bush, qui permettront, à coup sûr, d'accélérer le processus de désarmement sur le plan international.

Car, pour le Togo, le désarmement général et complet est un impératif. Il importe, pour cela, que les autres pays concernés s'engagent davantage dans la réduction progressive des forces armées mais aussi des armes classiques tout aussi meurtrières que destructrices, en ayant en vue la conclusion de nombreux autres instruments internationaux permettant d'y parvenir. Il y va de la paix, de la sécurité et du bonheur de l'humanité tout entière.

Au seuil du troisième millénaire, il est heureux de constater qu'avec la fin de la guerre froide, la concertation, le dialogue et la coopération semblent prendre le pas sur la confrontation. L'évolution actuelle des relations entre les nations augure d'un monde de demain plus stable, dans des systèmes politiques où la liberté et la dignité humaine seront respectées.

M. Cheaka (Togo)

Cependant, si de nombreux événements récents invitent à l'optimisme, d'autres par contre, sombres, constituent de véritables sources de préoccupation et d'inquiétude. Car la stabilité du monde ne tient pas uniquement à l'amélioration des relations politiques internationales, mais aussi et surtout à la création des conditions propres à générer et répartir équitablement la prospérité économique dans le monde.

C'est dire que la fin de la guerre froide ou plutôt le passage de la méfiance et de la confrontation entre l'Est et l'Ouest au dialogue, à la concertation et au partenariat devrait favoriser l'élimination progressive des disparités multiples qui caractérisent la coopération économique internationale et donc la relance du dialogue Nord-Sud.

Pour être effective et durable, la détente doit être non seulement politique, mais également économique. Cela implique que la disparition des antagonismes politiques et idéologiques et le rapprochement économique entre les pays de l'Est et de l'Ouest ne se fassent nullement au détriment des pays en développement. Cela suppose en outre une réorientation des relations économiques internationales dans le sens d'une véritable communauté d'intérêts susceptible d'assumer l'intégration progressive et totale des pays de l'Est et des pays en développement dans l'économie mondiale.

Au regard des enseignements ou mieux des désillusions et des échecs enregistrés au cours des années 80, période généralement considérée comme une décennie perdue pour le développement des pays pauvres, il est essentiel de relever de toute urgence les défis ci-après :

Premièrement, briser le cercle vicieux de l'endettement extérieur massif et croissant des pays pauvres et de la détérioration constante des termes de l'échange par des mesures énergiques permettant à la fois le redressement économique à court terme et la croissance à long terme.

Deuxièmement, inverser les tendances protectionnistes en créant un système commercial ouvert et équitable dans le cadre des négociations commerciales multilatérales (Uruguay Round).

Troisièmement, soutenir les efforts de diversification et de modernisation des économies des pays les moins avancés et accroître substantiellement les flux financiers vers ces pays.



M. Cheaka (Togo)

Il importe également de veiller scrupuleusement à la mise en oeuvre des décisions relatives à la revitalisation du Conseil économique et social en étroite coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies. En tout état de cause, la redynamisation de la coopération économique internationale devrait s'appuyer sur l'application stricte des recommandations adoptées par la communauté internationale à l'issue de récentes échéances économiques internationales, en l'occurrence : la déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale; la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement; le programme d'action de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et le programme d'action du Sommet mondial des enfants.

Les pays en développement sont pleinement conscients de leur responsabilité primordiale en matière de développement économique et social. Révélatrices à cet égard sont les initiatives prises à divers niveaux de concertation pour promouvoir et renforcer la coopération Sud-Sud et pour la rendre complémentaire de la coopération Nord-Sud. C'est dans cette optique que se situe le traité portant création de la Communauté économique africaine, traité qui a été signé lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Abuja, au Nigéria, du 3 au 6 juin 1991, conformément au Plan d'action de Lagos qui prévoit l'intégration économique, sociale et culturelle du continent africain.

C'est également dans le contexte du renforcement de la coopération Sud-Sud qu'il faut appréhender les recommandations judicieuses et réalistes du rapport de la Commission Sud présenté à la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social tenue au mois de juillet dernier à Genève. Ces recommandations ont le mérite de souligner la responsabilité première du Sud pour son propre développement, la dimension humaine du développement et l'impérieuse nécessité pour les pays pauvres d'assurer et de consolider leur autonomie collective et leur unité d'action. L'appréciation positive faite par nombre de pays développés et d'institutions multilatérales sur le rapport de la Commission Sud devrait s'accompagner d'engagements concrets de nature à favoriser l'application des recommandations qui y sont contenues.

M. Cheeka (Togo)

Il convient de souligner la situation préoccupante de la dette africaine au regard de l'extrême fragilité de nos économies. En effet, le volume global de la dette africaine déjà si important ira toujours croissant et pourrait atteindre et dépasser 550 milliards de dollars des Etats-Unis en l'an 2000 malgré les efforts soutenus de redressement économique entrepris par les pays africains. Devant ce phénomène de plus en plus inquiétant, certains pays créanciers se sont montrés quelque peu sensibles. Des mesures en vue de la diminution de la dette des pays en développement sont prises. Nous nous félicitons donc des efforts entrepris par certains pays riches dans le cadre de l'allègement du fardeau de la dette et souhaitons que beaucoup d'efforts soient faits en faveur du tiers monde. Mais, quelles que soient les remises de dette consenties par les pays industrialisés, nous estimons qu'elles sont encore inadéquates pour faire sortir les pays pauvres de cet état de crise profond.

La communauté internationale doit aussi faire face au problème crucial de la dégradation rapide de l'environnement. Les changements font peser sur les générations présentes et futures de graves conséquences économiques et sociales. Il y a donc lieu d'accorder une attention particulière aux diverses formes de pollution de l'air et de l'eau, à l'appauvrissement de la couche d'ozone, à la dégradation des sols et à la désertification.

La coopération internationale en matière de protection de l'environnement exige une approche globale qui prenne en considération tous les aspects de la question sans oublier les priorités de développement des pays en développement. A cet égard, les pays en développement doivent soutenir par leur participation active les travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992. Des mesures internationales efficaces devront être prises pour interdire le déversement de produits et de déchets toxiques sur les territoires d'autres pays.

Les défis à relever pour rendre notre monde plus sûr, paisible et prospère sont à la fois multiples et complexes, mais les membres conviendront avec nous que le monde a fait des progrès dans la recherche des solutions. Pour que ces progrès soient durables et irréversibles, il est impératif de

M. Chenks (Togo)

renforcer notre foi en notre organisation et en ses principes. Rien de définitif ne s'est jamais réalisé et ne peut se construire dans l'insécurité, le désordre et le chaos.

La paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties dans la méfiance mais par le dialogue et la compréhension entre les peuples, un dialogue et une compréhension qui soient générateurs d'une prospérité équitablement partagée. Alors seulement, nous pourrions rêver d'un monde où il n'y aurait de préoccupation que pour chérir la paix, sauvegarder les valeurs morales liées au respect de la dignité humaine et partager la joie d'un bien-être commun.

**M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) :** Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Vos talents et votre expérience diplomatiques sont bien connus, de même que votre attachement aux principes et aux idéaux des Nations Unies. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, les travaux de la session seront menés à bien, et nous tenons également à féliciter le Gouvernement et peuple d'Arabie saoudite.

Nous félicitons également Sir Michael Somare, Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; M. George Iacovou, Ministre des affaires étrangères de Chypre; ainsi que M. Abdalla Saleh Al-Ashtal, Représentant permanent du Yémen. Chacun s'est distingué par sa contribution à la paix et à la compréhension internationales. Chacun a su rehausser et renforcer le processus démocratique international ici aux Nations Unies.

Nous félicitons aussi votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte. Il s'est montré à la hauteur de sa tâche qui était de conduire nos délibérations en cette nouvelle ère des relations internationales.

Nous voudrions à notre tour féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. Avec les autres membres du Secrétariat, il poursuit inlassablement, au nom de la communauté internationale, sa quête de justice et de paix. Il est donc approprié et symbolique qu'à la fin de son mandat de Secrétaire général, sept nouveaux Membres soient admis au sein de l'Organisation mondiale.

L'admission simultanée de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée augure bien de l'avenir du peuple coréen et renforce les perspectives de paix durable et de réconciliation sur la péninsule Coréenne. Le rétablissement de la souveraineté des républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie met fin à un triste chapitre de l'histoire humaine et apporte un nouvel espoir aux autres qui attendent le rétablissement de leur propre souveraineté. L'admission de nos voisins du Pacifique, les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall est un nouveau témoignage de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies et de l'attention constante et pertinente que la communauté

M. Van Lierop (Vanuatu)

internationale porte aux territoires non autonomes et sous tutelle. Nous félicitons les sept nouveaux Membres des Nations Unies. Ce qui est encore plus important, nous félicitons l'Organisation des Nations Unies de ce que chacun de ces sept nouveaux Membres symbolise et des qualités que chacun amène à l'Organisation.

Parfois, l'histoire humaine évolue plus vite que les mains de ceux qui l'écrivent. Il s'est passé tant de choses ces derniers mois que les scribes de l'Histoire, à peine l'encre séchée, ont dû tourner la page et recommencer. Parfois, les scribes n'ont même pas eu le temps de tourner la page.

Après une brève apparition en Haïti, la démocratie a une fois de plus été "exilée" par ceux qui n'ont jamais cessé de brutaliser le peuple de ce pays si pauvre. Quelques jours seulement après qu'il soit venu ici même faire entendre l'appel de son peuple à la justice, le Président d'Haïti et le rêve de son peuple ont été poussés à l'exil. Toutefois, nous sommes convaincus que cet exil sera bref et que le peuple haïtien pourra bientôt rétablir sa démocratie et revendiquer son avenir. Nous nous demandons comment ceux qui se sont attaqués à la démocratie haïtienne peuvent espérer réussir devant les nouvelles attentes du peuple haïtien et le vaste appui international qui existe en faveur du Président légitimement élu de ce pays.

Les pages de l'Histoire renferment en outre un certain nombre d'événements positifs qui y sont fraîchement inscrits. Il s'agit notamment de la reconnaissance par le Guatemala du Belize et de l'établissement de relations diplomatiques entre ces deux voisins d'Amérique centrale. L'accord général entre le Président d'El Salvador et les cinq dirigeants du Frente Farabundo Martí para la liberación nacional (FMLN) est un autre événement très positif. Cet accord pourrait mener à une trêve dans la longue guerre civile de ce pays et contribuer finalement à apporter la justice économique et sociale au peuple tourmenté de ce pays\*.

---

\* M. Legwaila (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Le Cambodge a également fait un pas gigantesque vers un avenir plus encourageant pour son peuple. Le Conseil national suprême du Cambodge a pris plusieurs initiatives qui pourraient ouvrir une nouvelle ère de paix et de réconciliation nationale. Les membres permanents du Conseil de sécurité et la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge ont apporté une contribution importante à ce processus. Nous espérons que le plan en cinq points que le Secrétaire général a proposé sur l'Afghanistan incitera les parties à ce conflit à négocier de même un cadre de règlement politique d'ensemble.

L'encre de l'Histoire n'est pas non plus encore sèche dans d'autres régions du monde. Il y a un an, l'ONU s'inquiétait à juste titre des efforts faits pour réécrire l'Histoire en sens inverse jusqu'à l'époque où régnait la "raison du plus fort". Heureusement, la communauté internationale s'est montrée à la hauteur du défi et le Koweït est maintenant libéré de l'occupation étrangère. Cependant, les peuples de cette région, notamment ceux du Koweït et de l'Iraq, ont dû payer un terrible prix. Nous sympathisons avec eux. D'autres aussi ont payé un terrible prix. Et nous sympathisons également avec eux.

Quelle que soit l'importance de la libération du Koweït, elle perdra sa valeur morale et juridique si la communauté internationale n'applique pas systématiquement les mêmes principes partout. Nous devons toujours juger l'acte et non le protagoniste. Dans le cas contraire, nous pouvons être accusés à juste titre d'avoir un double critère.

Les principes qui sont appliqués de manière sélective ne sont pas réellement des principes mais de simples prétextes. Par conséquent, l'ONU doit agir de manière cohérente et systématique dans des circonstances similaires à celles qui existaient au Koweït il y a un an. Si la communauté internationale avait agi avec logique avant l'invasion du Koweït, il est peu probable que cette invasion, avec les morts et la destruction qu'elle a entraînés, se serait produite.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Des années d'inaction et l'absence de détermination en ce qui concerne la question de la Palestine et les territoires arabes occupés sont des exemples du manque de cohérence qui ne contribue guère à renforcer le respect de la primauté du droit. Le silence assourdissant sur la question du Timor oriental de la part de certains qui ont pris la parole avec tant d'éloquence pour condamner l'invasion du Koweït est, pour un pays aussi petit et vulnérable que le Vanuatu, un autre rappel effrayant du manque de cohérence dont ont fait preuve certains membres de la communauté internationale.

La récente initiative prise en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient jouit d'un vaste appui et peut lancer un processus de négociations qui permette un règlement politique d'ensemble. Nous espérons certainement que ce chapitre de l'Histoire sera bientôt écrit.

En ce qui concerne le Timor oriental, nous sommes heureux de savoir qu'une délégation de parlementaires portugais va bientôt se rendre sur le territoire. Nous espérons que cette visite contribuera à un règlement qui permette finalement au peuple du Timor oriental de décider de son propre destin et d'écrire sa propre histoire.

Nous sommes encouragés par le fait que le peuple du Sahara occidental déterminera bientôt son propre destin et écrira sa propre page de l'histoire des Nations Unies. Nous sommes également encouragés par l'atmosphère positive et pacifique qui règne maintenant au Liban.

Le processus de décolonisation, notamment celui qui se déroule en Nouvelle-Calédonie, continue de préoccuper grandement les pays de notre région. Nous nous félicitons des mesures positives que la France a prises pour assurer la tranquillité dans le Territoire et pour promouvoir le développement économique et social de ce peuple colonisé. Ce qui sera encore mieux accueilli, ce sera le moment où la Nouvelle-Calédonie accédera à son indépendance et s'associera à la communauté des nations, comme l'ont fait deux pays voisins des Iles du Pacifique à la présente session de l'Assemblée générale. Cela sera certainement un moment heureux de l'Histoire.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Les vents démocratiques du changement soufflent également sur l'Afrique, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Tandis que les organes de communication internationaux concentrent leur attention sur l'Europe orientale, l'Afrique connaît également une nouvelle évolution historique importante. Les armes se sont tuées en Angola où un conflit militaire d'importance a cédé le pas à ce qui, nous l'espérons, sera une lutte politique exclusivement pacifique. Le Libéria est encore perturbé mais nous espérons que la page est tournée et que les jours les plus difficiles appartiendront bientôt au passé, de même que pour l'Ethiopie et pour un certain nombre d'autres pays africains dont les peuples ont connu plus que leur part de malheurs et de souffrances.



M. Van Lierop (Vanuatu)

La structure institutionnelle de l'apartheid continue de se dissoudre face à la résistance constante du peuple sud-africain. La fin de l'apartheid légalisé ne signifiera nullement la fin des problèmes de ce pays. L'inégalité économique, politique et sociale est si profondément enracinée qu'il faudra des dizaines d'années d'efforts concertés pour éliminer les vestiges du système d'apartheid. Nous espérons que la communauté internationale n'abandonnera pas le peuple sud-africain simplement parce que ceux qui dirigent actuellement le pays se voient contraints maintenant de faire une série de réformes. Les événements vont très vite en Afrique du Sud. Tous les jours sont écrites de nouvelles pages de l'Histoire. Néanmoins, comme ailleurs dans le monde, on ne peut pas faire fi du passé pour forger l'avenir.

Si le danger de conflit idéologique a reculé dans certaines régions du monde, il y a eu un retour tragique à une forme de conflit plus ancienne et plus terrifiante. Plus d'une fois, le monde a été averti des dangers que représentent les conflits intercommunautaires et les rivalités ethniques. Ces mises en garde sont tombées trop longtemps dans l'oreille d'un sourd. D'aucuns insistaient sur le fait que cette question relevait strictement des affaires intérieures de tel ou tel pays. D'autres soulignaient que c'était une question trop sensible pour qu'on en discute dans des instances internationales.

Tout en respectant parfaitement la souveraineté nationale et en reconnaissant le caractère intérieur des conflits intercommunautaires et des rivalités ethniques, nous nous sommes souvent demandé ce qu'il faudrait pour que certains membres de la communauté internationale prennent conscience de la grave menace que représentent pour tous les pays ces conflits et rivalités. Malheureusement, nous avons maintenant la réponse.

Il n'est pas nécessaire de parler spécifiquement d'un pays ou d'une région particulière. Le conflit intercommunautaire et les rivalités ethniques sont des problèmes qui affectent toute la race humaine aux quatre coins du globe. Aucun être humain ne devrait jamais être jugé ni se voir attribuer un statut particulier en raison de sa race, de sa religion, de sa langue ou de sa culture. Quand ce genre de haine s'insinue, nul n'est à l'abri des conséquences.

M. Van L'orop (Vanuatu)

Grand ou petit, tout pays peut être victime de cette haine. Les pays développés comme les pays en développement peuvent également en être victimes. On peut constater cette haine dans des régions du monde géographiquement éloignées de l'endroit où nous siégeons, mais on peut également la voir tout près de ce bâtiment même.

L'examen de notre ordre du jour permet de relever des points qui y sont inscrits de longue date et qui trouvent en partie leur origine dans un conflit intercommunautaire ou des rivalités ethniques. L'Histoire nous jugera sévèrement si nous ne nous occupons pas de cette question et n'en assumons pas moralement la responsabilité, transmettant ainsi notre échec aux générations futures. Ce serait assurément une ironie du sort si l'Histoire retenait que la génération actuelle a fait tomber des murs ou des barrières physiques mais a laissé debout d'autres types de murs. Malheureusement, ce deuxième type de barrières - celles de l'ignorance, de l'intolérance et de la haine raciale - est beaucoup plus difficile à démolir.

La rapidité avec laquelle l'Histoire avance parfois a été dernièrement illustrée de manière spectaculaire. Il y a une semaine, le Président des Etats-Unis a annoncé une initiative d'une importance considérable qui pourrait modifier ce qui, dès l'aube de l'ère atomique, a été reconnu comme étant des règles normales en matière de contrôle des armements. Les Etats-Unis ont annoncé qu'ils élimineraient unilatéralement leurs armes nucléaires à courte portée basées à terre, retireraient les armes nucléaires tactiques de leurs navires, mettraient leurs bombardiers stratégiques hors d'alerte et renonceraient à mettre au point le missile mobile MX, ce qui constitue une autre étape importante dans l'évolution des relations entre les deux plus grandes puissances nucléaires du monde. On attend dans les tout prochains jours une réaction aussi spectaculaire de Moscou.

On pourrait légitimement se demander si les événements politiques récents et les progrès technologiques n'ont pas rendu déjà ces armes dépassées ou superflues. On pourrait également s'interroger sur le coût et les conséquences écologiques de l'élimination de ces armes terrifiantes. Néanmoins, la nouvelle annoncée par le Président Bush pourrait donner un nouvel élan aux efforts visant à débarrasser le monde de la menace que font peser tous les types d'armes nucléaires.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Cette initiative nous amène à nous demander une fois de plus pourquoi on procède encore à des essais nucléaires à des fins militaires dans le Pacifique Sud malgré les protestations renouvelées des pays de la région.

L'expérimentation d'armes de ce type dans le Pacifique Sud a toujours été contestée pour des raisons de sécurité, de morale et d'environnement.

Aujourd'hui, il y a encore moins de raisons de comprendre la nécessité de ces essais. Il n'y a que davantage de raisons pressantes d'entendre nos appels répétés pour qu'on y mette un terme.

Le climat politique international n'est pas le seul qui change. Le climat qui détermine la mesure dans laquelle la vie est possible sur la planète et le niveau de développement économique et social auxquels peuvent parvenir les êtres humains change également. Ce dernier changement de climat a commencé avec le début de l'ère industrielle, bien qu'à un rythme plus lent et moins perceptible que les changements survenus dans le climat politique. Néanmoins, les répercussions en seront indubitablement plus importantes que celles de tous les changements politiques qu'a connus l'humanité.

Le Comité de négociations intergouvernemental pour une convention-cadre sur le changement climatique a entrepris actuellement ce qui pourrait bien être les négociations multilatérales les plus importantes jamais engagées. L'issue de ces négociations pourrait, à long terme, déterminer la question de savoir si la vie humaine peut continuer sur la planète. Les négociations pourraient également déterminer la manière dont sont menées les activités économiques de l'humanité. On peut difficilement imaginer sujet plus important.

Tous les pays du monde participent à ces négociations. Nous espérons qu'elles seront couronnées de succès en temps voulu pour que la convention soit ouverte à la signature lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en juin 1992, à Rio de Janeiro.

Il y a de grands enjeux pour tous les pays dans les négociations qui précèdent la conférence. Les questions écologiques et les questions économiques sont liées et d'une égale importance. Les petits pays insulaires en développement et les pays côtiers de basse altitude ont une autre préoccupation : leur survie même. Ce sont les pays les plus vulnérables à l'élévation du niveau de la mer provoqué par le réchauffement de la Terre. A

M. Van Lierop (Vanuatu)

ce titre, ils risquent d'être les premières victimes si la communauté internationale ne convient pas d'apporter une réponse collective au défi le plus grave auquel est confrontée l'humanité.

Il reste beaucoup à faire pour que les négociations sur une convention sur le changement climatique soient à coup sûr couronnées de succès. Il reste encore plus à faire pour que la CNUED débouche sur des résultats significatifs et positifs. Il faut espérer que le système des Nations Unies et les Etats Membres n'épargneront aucun effort pour appuyer comme il convient ce processus parallèle afin d'en assurer le succès. Si nous n'y parvenons pas, nous tremblons rien qu'à en imaginer les conséquences.

La plupart des changements qui se produisent dans le monde aujourd'hui tournent autour du principe de la démocratie et de l'adhésion aux idéaux démocratiques. La démocratie et les idéaux démocratiques ne sont pas des choses immuables qui, une fois installées, peuvent être négligées ou laissées à elles-mêmes. La démocratie et les idéaux démocratiques sont plutôt comme un jardin qui a besoin de soins et d'attention constants. Ils doivent être nourris et soutenus, faute de quoi ils peuvent dépérir et mourir, ou même être étouffés par des mauvaises herbes déguisées en fleurs. Nous ne connaissons pas d'exemple dans l'Histoire où la démocratie se soit instaurée facilement. De fait, l'instauration de la démocratie a demandé des efforts considérables et des années de tumulte et de troubles même dans le cas des démocraties les plus anciennes. Il faudra autant d'efforts dans les démocraties naissantes d'aujourd'hui. Aucun pays du monde n'est une démocratie parfaite. Aucun pays du monde n'a le monopole des idéaux démocratiques. Assurément aucun pays n'a, de par son histoire, le droit de donner en la matière des leçons aux autres ni de se présenter comme un modèle parfait à suivre en toute circonstance.

De temps à autre, la démocratie et l'adhésion d'une nation aux idéaux démocratiques sont mis à l'épreuve. Cela vaut pour des pays aussi grands et puissants que l'Union soviétique ou les Etats-Unis comme pour des nations aussi petites et loin des centres de décision que Vanuatu. Nous sommes convaincus qu'en fin de compte, la démocratie triomphera dans tous les cas. L'Histoire nous enseigne que partout, les peuples - cela va dans le sens de l'aventure humaine - ne se contenteront pas de moins.

M. Van Lierop (Vanuatu)

Aujourd'hui, l'ONU représente la forme la plus élevée de démocratie internationale. Ce n'est pas encore une démocratie internationale parfaite. Ses imperfections et ses lacunes sont connues de tous. Mais on oublie parfois qu'elle a des attributs positifs nombreux et des succès considérables. Dans l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu d'organisation intergouvernementale ou internationale aussi démocratique ou aussi souvent couronnée de succès que l'ONU.

Ainsi, au moment où nous entamons les travaux de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale et où nous faisons un pas de plus vers le XXI<sup>e</sup> siècle, nous cultivons et nous entretenons notre jardin de démocratie internationale. Réfléchissons aux idéaux démocratiques qui nous ont rassemblés dans notre recherche de justice, d'égalité et de paix, et renouvelons notre engagement à leur égard.

Symboliquement, nos sept nouveaux Membres adhèrent à l'Organisation au bon moment de l'Histoire. Ils peuvent être une nouvelle source d'énergie et de nutrition pour notre jardin de démocratie internationale.

En conclusion, nous nous souvenons des paroles émouvantes qu'un poète mozambicain a écrites il y a 20 ans, pendant la lutte de son pays pour se libérer du colonialisme. Bien qu'elles aient été écrites à une époque différente, dans un lieu différent, et dans des circonstances différentes de celles qui existent aujourd'hui, elles ont néanmoins une certaine pertinence symbolique pour les entreprises communes de l'humanité d'aujourd'hui.

Nous espérons que ces mots peuvent être compris et appréciés dans ce contexte. Ce sont des mots simples de compassion pour les autres êtres humains; dans leur simplicité, ils révèlent bien des vérités :

"Si nombreux sont les sentiers que nous avons parcourus!

Si nombreux les gens que nous avons accueillis

libérés

vêtus

nourris

enseignés

Au cours de notre marche!

Si nombreuses sont les plaines, les montagnes et les rivières traversées!

Le jour de l'indépendance est encore loin,

M. Van Lierop (Vanuatu)

Mais chaque jour qui passe nous en rapproche.

...

Nous avançons, instruments d'un idéal plus élevé que nous-mêmes  
Libérés de notre ancienne solitude.

Parfois nous nous arrêtons au bord de la route  
Attirés par un enfant qui nous fait signe,  
une fleur de hasard,  
un certain sourire,  
une étoile distante.

Nous nous arrêtons en nous-mêmes : nos pas continuent  
et nous nous rejoignons plus loin.

Nous ne pouvons être en retard. Là-bas, l'ennemi  
continue d'asservir notre peuple.

...

Aux armes camarades!"

M. KOLOLO (Congo) : C'est pour moi un agréable plaisir d'intervenir pour la première fois à cette tribune des Nations Unies, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Gouvernement d'union nationale et de transition issu de la Conférence nationale souveraine.

C'est aussi pour moi une responsabilité historique de porter à la connaissance de toute la communauté internationale les conclusions de ce grand rassemblement des forces vives de notre nation.

Je voudrais tout d'abord dire combien je suis heureux d'adresser à M. Shihabi, d'Arabie saoudite, en mon nom personnel et au nom de la délégation qui m'accompagne, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En l'investissant à l'unanimité de la lourde mission de conduire ses travaux, l'Assemblée générale a voulu rendre hommage à son pays, le Royaume d'Arabie saoudite, avec lequel la République du Congo, mon pays, entretient des relations d'amitié.

Son élection constitue également le témoignage de reconnaissance par cette auguste assemblée de ses éminentes qualités d'homme d'Etat et de diplomate dont le talent et l'expérience forcent l'admiration de tous et augurent de l'issue heureuse de nos travaux.

M. Kololo (Congo)

A son prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères de Malte, nous aimerions exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour la sagesse, la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a présidé les assises de la quarante-cinquième session. Le Congo, membre du Bureau d'alors de l'Assemblée générale, a pu à ce poste privilégié apprécier le regard remarquablement neuf qu'il s'efforçait de poser sur les activités de l'Organisation, notamment sur le laborieux processus de réforme de celle-ci.

Au Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, je voudrais renouveler l'assurance de notre soutien constant et nos encouragements pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer en faveur de la paix. Nous saluons l'oeuvre dynamique qu'il a accomplie à la tête de cette organisation qui se trouve aujourd'hui réhabilitée du prestige, de l'autorité et de la crédibilité qui fondent les grandes oeuvres.

Avec l'admission de la République démocratique populaire de Corée, de la République de Corée, des Républiques baltes de Lituanie, d'Estonie et de Lettonie, de la République des Iles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie au sein de notre organisation, le rôle de l'ONU dans la conduite des affaires internationales ne fait que se renforcer. Nous saluons avec joie et fierté cet événement qui constitue une nouvelle et éclatante illustration de la marche irréversible de l'ONU vers son objectif d'universalité.

Les travaux de la quarante-sixième session se tiennent à un nouveau tournant décisif de l'Organisation. Il n'y a pas dans ce sens plus éloquent argument que la mobilisation avec succès ces dernières années de moyens d'action collective afin de résoudre certains conflits longtemps gelés et dont l'ONU était saisie. Ce blason redoré résulte de la disparition des antagonismes de la guerre froide, et de la bipolarisation dans la conduite des relations internationales, bipolarisation qui avait, quatre décennies durant, immobilisé l'action de l'ONU.

L'adoption d'un plan de règlement du conflit Iran-Iraq, et parmi d'autres succès, le règlement de la question complexe de la Namibie, et le retrait simultané des troupes étrangères de Namibie et d'Angola, ont donné à considérer l'ONU comme un acteur digne de confiance de la scène internationale.

M. Kololo (Congo)

On s'accorde pour noter que des progrès ont été également réalisés concernant les situations en Afghanistan, au Cambodge, en El Salvador et au Sahara occidental.

Le fonctionnement et la capacité de l'Organisation ont constitué en outre un élément crucial dans le processus qui a mis fin à l'invasion du Koweït par l'Iraq. Cependant, on n'a pas manqué d'observer que le déroulement des hostilités dans le Golfe a montré que le Conseil de sécurité de l'ONU avait autorisé l'action coercitive non pas comme le prévoient les Articles 42 et suivants du Chapitre VII, mais sur la base d'une coalition internationale.

Il demeure qu'avec l'engagement des cinq membres permanents, l'Organisation des Nations Unies a favorablement déterminé le cours de cette guerre. Le rôle central que lui destinaient les pères fondateurs en matière de paix et de sécurité internationales a ainsi repris du relief.



M. Kololo (Congo)

Voici que le monde s'est installé depuis plus d'un an déjà dans cette ultime décennie de ce XXe siècle, un monde pris dans la tourmente des bouleversements spectaculaires que l'homme, en dépit de son imagination féconde, ne semblait prévoir.

Alors que la communauté internationale vivait une certitude cinquantenaire, que l'ordre régnait à l'Est de l'Europe, six années de perestroïka sont venues rompre les équilibres. D'abord en Union soviétique où de nombreux citoyens ont peu à peu désappris la peur, retrouvé l'audace de débattre et de critiquer ainsi que de manifester des sursauts nationalistes ou des rêves d'identification de leurs peuples aux modèles de développement occidental.

Cette nouvelle révolution soviétique s'est répandue à l'Est, réveillant les aspirations profondes et légitimes à la liberté de nombreux peuples longtempés bâillonnés sous le régime communiste.

Partout où l'autoritarisme, la dictature, le système politique monopartiste et l'arbitraire étouffaient naguère les libertés fondamentales s'affirment progressivement la démocratie et les droits de l'homme.

Vous ne serez pas surpris de m'entendre évoquer à présent une opinion hardie à propos du vent démocratique qui souffle en Afrique et en République du Congo particulièrement.

Une part des changements observés qui instaure le dialogue et le débat démocratique dans bien d'Etats africains demeure, il est vrai, tributaire de réelles pressions internationales, des grandes institutions financières autant que des investisseurs et partenaires bilatéraux. Mais on ne devrait pas sous-estimer les facteurs et les conditions endogènes.

L'opinion internationale est consciente du destin qu'a connu en Afrique le mécanisme de la conférence nationale, lequel a permis de mettre en oeuvre, avec des variantes propres à chaque pays et à chaque peuple, le schéma général du processus démocratique florissant ailleurs.

Mon pays, la République du Congo, n'est pas resté en marge de ce grand mouvement qui aujourd'hui a gagné l'Afrique, l'Asie et l'Amérique centrale, en tenant pendant 105 jours sa Conférence nationale souveraine, forum fraternel de toutes les énergies et bonnes volontés nationales.

M. Kololo (Congo)

En effet, la Conférence nationale souveraine congolaise a réuni, en présence d'observateurs étrangers, 1 200 délégués, à Brazzaville, du 25 février au 10 juin 1991.

Partis politiques nés de la libéralisation politique, syndicats professionnels, associations de jeunes et de femmes, sociétés savantes, confessions religieuses, anciens Chefs d'Etat et autres éminentes personnalités nationales, en somme, les forces vives de la nation congolaise, mues par la communauté de leur destin dans un sursaut national, se sont engagées dans un débat démocratique plutôt entier et tranchant, mais digne de la palabre africaine qui allie à la vertu du dialogue la sagesse du compromis.

Du bilan dressé dans tous les domaines, la Conférence nationale, en toute souveraineté, a conclu à l'échec de la gestion du système politique monopartiste et décidé l'adoption d'un acte fondamental qui tient lieu de constitution provisoire de la République pour une période de transition de 12 mois.

Ainsi, l'acte fondamental organise une cohabitation à la congolaise entre trois pouvoirs constitutionnels. Le Président de la République, qui incarne la nation, est le chef de l'Etat. Mais il a vu ses pouvoirs réduits. Le Président de la République exerce en particulier les compétences diplomatiques de l'Etat.

Le Premier Ministre, chef du gouvernement, est l'élu de la Conférence nationale : une première dans notre histoire politique. Sa position est en outre renforcée par les importantes fonctions de chef des armées qui lui sont dévolues.

Dans l'ordre législatif, un Conseil supérieur de la République a été institué. Il est doté des pouvoirs de suivi des décisions de la Conférence nationale. Le Conseil supérieur de la République peut renverser le gouvernement par le vote d'une motion de censure. Le pouvoir judiciaire, indépendant des pouvoirs exécutif et législatif, est exercé par la Cour suprême et les autres juridictions nationales, sous le contrôle du Haut Conseil de la magistrature. Il convient également d'indiquer la création d'une Haute Cour de justice qui devra juger les crimes et délits commis par les membres du Conseil supérieur de la République et les membres du gouvernement de transition. Le Président de la République peut être mis en accusation devant cette haute juridiction en cas de haute trahison.

M. Kololo (Congo)

La Conférence nationale a amené une éclosion de chartes nationales de droits. Une charte des droits et libertés a été adoptée. Elle garantit à chaque citoyen le droit au bien-être matériel et offre un cadre juridique à son épanouissement moral et spirituel.

Par ailleurs, de manière prémonitoire, il a été inséré dans l'acte fondamental une disposition relative à la désobéissance civique à l'égard de tout individu ou groupe d'individus qui viendrait à prendre le pouvoir par la force. Les derniers développements politiques en Union soviétique et en Haïti nous rassurent dans la justesse de notre anticipation. De même, a été approuvée une Charte de l'Unité nationale. C'est là un premier pas qu'il fallait franchir. La phase la plus difficile ne fait que commencer, celle de la mise en oeuvre de ces droits.

Dans l'éventail des mesures significatives prises par la Conférence nationale souveraine figure le calendrier électoral qu'inaugurera, au mois de novembre 1991, l'organisation du référendum constitutionnel, les élections présidentielles devant clore le calendrier au mois de juin 1992, terme normal de la période de transition. Des élections locales et parlementaires s'échelonnent de janvier à mars 1992. La mise en oeuvre de ce calendrier va jeter les bases d'une vie démocratique au Congo.

Je vais devoir appeler encore l'attention de l'Assemblée générale sur deux types de mesures prises par la Conférence nationale de mon pays et dont certains observateurs se plaisent à souligner qu'elle a été l'exercice le plus long du genre en Afrique.

Retenons pour commencer les symboles de la République. Le rétablissement par la Conférence nationale des premiers symboles adoptés au moment de la proclamation de l'indépendance du Congo-Brazzaville en 1960 nous permet de revivifier le rêve de bâtir une nation congolaise fraternelle, unie dans le travail pour le progrès économique et social. Ainsi, de République populaire du Congo, mon pays est redevenu République du Congo.

L'emblème national est le drapeau tricolore vert, jaune, rouge, de forme rectangulaire. L'hymne national est la Congolaise, tandis que la devise de la République redevient "Unité, travail, progrès".

Pour la République du Congo, l'indépendance nationale, la paix, l'amitié et le bon voisinage, ainsi que le respect des principes du non-alignement, demeurent les axes essentiels de notre politique extérieure. Nous nous

M. Kololo (Congo)

fondons sur ces principes pour établir des liens de coopération avec toutes les nations du monde éprises de paix et qui oeuvrent en harmonie avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Ces mêmes principes ont guidé l'action humanitaire de la République du Congo, terre de paix et d'hospitalité, qui a mis tout en oeuvre, malgré ses difficultés économiques et financières, en coopération avec d'autres pays, pour faciliter le rapatriement dans leur pays d'origine de nombreux ressortissants étrangers, suite aux récents événements survenus dans notre sous-région.

Le succès de cette opération a été possible grâce au climat de paix qui règne dans mon pays et à la maturité politique de notre peuple, qui a compris, grâce au processus de démocratisation en cours, la nécessité de se soutenir entre peuples épris de démocratie et de liberté. Aussi voudrais-je saisir cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte son appui aux jeunes démocraties en Afrique. Car l'homme ne se nourrit pas que de démocratie. Il doit aussi se nourrir de pain, se vêtir et se loger.

M. Kololo (Congo)

S'il est certes vrai que pour avoir le pain il faut d'abord la liberté, il reste que la démocratie n'est pas la fin du processus du développement social et économique.

C'est là un problème des plus pressants de la coopération internationale. Si la démocratie est incontestablement un point de départ et la condition sine qua non du développement, elle ne peut néanmoins s'installer et prospérer dans un environnement de pauvreté massive, où la dégradation économique et le délabrement social continus semblent suggérer à certains que le continent africain est voué à une certaine fatalité.

La crise économique et financière que traverse mon pays a été au centre des préoccupations de la Conférence nationale souveraine. L'examen de l'ordre du jour économique a conclu entre autres à une détérioration fort marquée de la situation budgétaire au cours de ces dernières années, exacerbée par un service de la dette devenu insupportable. Tel est l'héritage que nous a légué le système de gestion monopartiste : une économie exsangue. Ainsi a-t-il été décidé d'assigner au Gouvernement de transition la mission d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de stabilisation et de relance économique dans lequel l'assainissement des finances publiques ainsi que la restructuration de l'économie et du système bancaire constituent des objectifs prioritaires.

La mise en oeuvre des réformes préconisées, dont on peut déjà mesurer le coût social, interpelle à n'en point douter notre détermination à s'y engager et notre persévérance à les appliquer. Cependant, nos efforts seuls ne pourraient porter les fruits escomptés dans un environnement économique international enclin à la dépression, surtout sans un appui extérieur, en particulier celui de la communauté financière internationale.

Il reste qu'il faut souligner que la libéralisation politique en cours dans mon pays appelle tout naturellement une politique concomitante de libéralisation économique.

Le Gouvernement de transition et d'union nationale du Congo entend redynamiser l'initiative privée par des mesures incitatives telles que l'adoption d'un nouveau code d'investissement favorable au développement du secteur privé, tant national qu'étranger.

M. Kololo (Congo)

En effet, nous avons choisi la libéralisation et la privatisation en tant qu'éléments du redémarrage de notre économie, notamment par l'investissement privé au profit de la petite et moyenne industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

L'inquiétude qui prévaut en Afrique n'est que le reflet aggravé d'une crise économique et sociale qui touche l'ensemble des pays en développement.

L'ampleur d'un endettement devenu asphyxiant continue d'entraver tout effort de relance économique, inhibée par ailleurs par le transfert net négatif des flux financiers. Pour nous pays africains, la tenue d'une conférence internationale sur la dette extérieure africaine mériterait davantage l'intérêt de la communauté internationale.

Par ailleurs, mon pays est très préoccupé devant la persistance des effets conjugués de la détérioration des termes de l'échange, la baisse constante des recettes d'exportation causée par les fluctuations sans précédent des cours des matières premières dont dépendent en particulier les économies africaines. C'est pourquoi nous fondons tout notre espoir sur un dénouement rapide et heureux des négociations de l'Uruguay Round en vue d'un système commercial multilatéral ouvert, plus juste et plus équitable.

C'est dans la perspective de l'interdépendance, j'en suis persuadé, qu'il convient d'envisager la résolution de cette crise qui sévit dans la plupart des pays en développement. La Déclaration de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale, en particulier sur la relance de la croissance et du développement des pays en développement, ainsi que la Stratégie internationale du développement, offrent à cet égard un cadre idoine de coopération. De plus, la coopération Sud-Sud, complément indispensable, devrait résolument orienter les pays en développement vers une autonomie collective visant à réduire la marginalisation de leurs économies perpétuée par un ordre économique mondial injuste. L'institution d'un marché commun africain répond à cette préoccupation et se révèle également être une nécessité. Car il est certain que les prochaines décennies marqueront une nouvelle ère de coopération qui sera fondée sur les relations entre les grands ensembles économiques sous-régionaux.

M. Kololo (Congo)

La place qu'occupe désormais la question de l'environnement dans l'ordre du jour international traduit la prise de conscience croissante par la communauté internationale des risques encourus dans la dégradation de notre milieu naturel.

Aujourd'hui, on s'accorde à reconnaître que la diminution de la couche d'ozone, le réchauffement de l'atmosphère et les changements de climat sont des catastrophes. De même, la déforestation, l'érosion des terres arables, la pollution des eaux et de l'atmosphère, l'appauvrissement de la faune et de la flore contribuent à la rupture de l'équilibre des écosystèmes.

A cet égard, la gestion de l'environnement demeure une question prioritaire qui doit interpeller les Etats à agir et à coopérer étroitement. Nos politiques économiques doivent assurer la gestion à long terme des ressources de notre planète et sauvegarder les intérêts des générations actuelles et futures.

En fondant d'immenses espoirs sur l'action multilatérale renforcée en la matière et en tenant compte de l'interdépendance entre l'environnement et le développement, l'intégration des considérations écologiques dans les politiques et les programmes économiques nationaux, la République du Congo s'est dotée d'un instrument juridique supplémentaire sur l'environnement.

La loi 03/91, du 23 avril 1991, se propose de concilier les impératifs de développement et les exigences de la protection de l'environnement. Elle envisage la création d'un fonds pour la protection et la préservation de la faune, de la flore sauvage, des ressources marines et fluviales, contre les installations dangereuses, insalubres et, enfin, l'aménagement de l'urbanisme.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue en juin 1992 au Brésil, nous l'espérons, sera un événement majeur pour un avenir plus sûr de l'humanité. Nous espérons que cette conférence aboutira à des conclusions heureuses et permettra d'établir de réels contrats de développement - et non des aides - entre le Nord et le Sud pour sauver l'équilibre écologique de la planète.

Mon pays se félicite de l'évolution politique positive en Afrique du Sud, où les fondements législatifs de l'apartheid ont enfin été abolis.

M. Kololo (Congo)

L'abrogation de ces piliers juridiques de l'apartheid et bien d'autres mesures qui ont suivi semblent avoir engagé ce pays dans un processus irréversible. Cependant, il serait prématuré de relâcher les pressions internationales tant qu'un changement qualitatif réel ne sera pas assuré et qu'une société non raciale unie et démocratique n'aura pas été établie en Afrique du Sud.

Concernant le Moyen-Orient, mon pays est convaincu que la situation dans cette région sensible du monde nécessite un règlement global. Aussi attachons-nous une importance primordiale à l'engagement de tout processus destiné à apporter une paix juste et durable entre Israéliens et Arabes, y compris les Palestiniens. C'est pourquoi mon pays soutient l'idée de la convocation d'une Conférence de paix sur le Moyen-Orient lancée par le Gouvernement américain. Nous invitons la communauté internationale à oeuvrer dans ce sens afin de parvenir à un règlement définitif de cette question.

En matière de contrôle des armements et de désarmement, le Congo a accueilli avec une profonde satisfaction les progrès enregistrés avec la signature, en novembre de l'année dernière, du Traité sur la réduction des forces conventionnelles en Europe, et en juillet de cette année, du Traité soviéto-américain sur la réduction de 30 % des arsenaux stratégiques. Nous souhaitons que ces progrès palpables soient substantiellement étendus au maintien et au renforcement des accords globaux en ce qui concerne la prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, les missiles et autres armements. Il y a lieu de se féliciter des récentes mesures annoncées dans ce contexte par le Président des Etats-Unis. Ces mesures qui ont suscité des échos favorables à travers le monde, notamment parmi les grandes puissances nucléaires, renforcent ainsi la tendance à l'arrêt de la course aux armements qui a marqué le règne de la guerre froide. Aussi pensons-nous que le moment est venu d'utiliser les dividendes de la paix aux fins du développement. Cependant, il faudrait veiller à ce que les progrès réalisés ne favorisent pas l'expansion du commerce des autres types d'armements qui font le malheur des pays du tiers monde.



M. Kololo (Congo)

L'Organisation des Nations Unies s'affirme désormais comme l'instrument universel de paix et de coopération internationale. Cette dimension universelle ne s'apprécie pas seulement en termes d'augmentation numérique de ses membres, mais aussi et surtout en fonction de la vitalité et de l'efficacité avec lesquelles elle défend les valeurs, les principes et les objectifs qui lui sont universellement reconnus. Toutefois, elle devrait s'adapter aux rapides mutations qui transforment le monde afin de relever les défis de cette dernière décennie du XXe siècle sur lesquels s'ouvre le prochain millénaire.

Le climat de paix et le dialogue retrouvé permettent sans nul doute de nourrir de nouveaux espoirs quant à l'avenir des relations internationales. Que cette ère nouvelle, qui consacre la paix mondiale, crée surtout les conditions propices à l'instauration d'une coopération internationale saine et fraternelle fondée sur l'entraide et la solidarité.

M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, de présenter à M. Shihabi mes félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Notre joie n'a d'égale que l'immense fierté que nous ressentons à le voir présider ces assises cruciales qui se tiennent au moment où la guerre froide s'achève et la guerre du Golfe se termine. Non seulement le Royaume d'Arabie saoudite et Djibouti sont deux nations arabes qui ont des relations amicales mais encore partagent la même vision du monde. Il va sans dire que son immense expérience et ses qualités d'habile diplomate auxquelles s'ajoute sa vision juste des problèmes qui surgissent à l'horizon de la scène internationale lui donnent cette aura de leader capable de nous guider vers une session constructive et fructueuse.

Je saisis cette occasion pour transmettre à son prédécesseur, S. E. M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, notre témoignage d'appréciation pour les qualités remarquables d'homme d'Etat dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

M. Farah (Djibouti)

Comme le mandat de M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général, arrive à son terme, il m'est agréable de lui rendre un hommage vibrant, sincère et respectueux, pour avoir mené à bien sa remarquable mission sur la scène mondiale d'une manière aussi talentueuse. Sa tolérance, sa ténacité, sa discrétion et sa modestie méritent notre admiration. Notre témoignage de respect et de reconnaissance va aux efforts de médiation qu'il a déployés pour mettre fin au conflit entre l'Iran et l'Iraq et pour éteindre les foyers de tension tels que l'Afghanistan, le Sahara occidental et tout récemment encore en Amérique centrale.

Malgré de sérieux obstacles, il s'est efforcé de trouver sans relâche des solutions durables aux nombreux conflits inextricables tout en s'évertuant à faire prendre conscience à la communauté internationale des lacunes et des insuffisances des programmes de développement.

C'est aussi avec une grande joie que nous accueillons l'admission de nouveaux membres au sein de la grande famille des Nations Unies. Les changements historiques survenus sur la scène politique internationale ont, sans nul doute, contribué en grande partie à l'entrée de ce groupe. Nos félicitations les plus sincères vont donc à la République de Corée, à la République populaire démocratique de Corée, aux Républiques de Lituanie, de Lettonie, d'Estonie, aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall.

A la même époque l'an dernier, l'aventure imprudente et destructrice de l'Iraq envahissant le Koweït occupait l'avant-scène de la politique internationale. Un Etat souverain était victime de l'ambition débridée d'un voisin plus puissant. L'invasion iraquienne faisait fi du principe fondamental de non-agression. Les conséquences fâcheuses de cette agression ont été ressenties aussi bien au Koweït qu'en Iraq. Des dégâts matériels importants, des pertes énormes en vies humaines, sans oublier des millions de réfugiés, tout cela continue d'être un élément déstabilisateur dans cette région du monde.

Nous voudrions adresser nos félicitations chaleureuses et sincères à l'Emir et au Gouvernement du Koweït restaurés dans leur légitimité et leur souveraineté.

M. Farah (Djibouti)

Compte tenu de l'expérience désastreuse de la guerre du Golfe, il devient de plus en plus urgent de redéfinir le rôle des Nations Unies dans la recherche de solutions aux conflits.

Pour élaborer un système de sécurité internationale plus juste visant à maintenir la paix et la stabilité internationales, il faudrait que les Nations Unies mènent une réflexion sérieuse sur un système régional de sécurité collective, sur la conciliation et la médiation, et sur les moyens d'assurer leur pérennité. Il faudrait, pour ce faire, qu'une diplomatie multilatérale soit instaurée pour régler les vieux problèmes économiques et politiques, et qu'elle se lance, le cas échéant, dans l'action diplomatique préventive. Afin d'atteindre leurs nobles objectifs, les Nations Unies doivent entamer une réflexion sur la conception et la mise en oeuvre du processus de paix global conforme à la Charte des Nations Unies, dont le but est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre" et de "maintenir la paix et la sécurité internationales".

Au cours des quatre décennies qui viennent de s'écouler, le monde a subi la rivalité entre les superpuissances à travers une guerre froide acharnée. L'effondrement du communisme et la fin de son idéologie totalitaire présagent de nouvelles occasions dans la réduction des foyers de tension ainsi que dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Nous ressentons une réelle satisfaction de voir une ère de confiance mutuelle s'établir entre les Etats. Le traité de réduction des armements signé en juillet entre les superpuissances ainsi que les propositions annoncées récemment par M. Bush, Président des Etats-Unis, et la réponse de l'Union soviétique vont dans le sens de la diminution des armes de destruction massive, contribuant ainsi d'une manière significative à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Il convient, toutefois, de suivre avec intérêt les événements qui se déroulent en Union soviétique. La reconnaissance de la souveraineté des Etats baltes et les déclarations d'indépendance des autres Etats préfigurent le démantèlement de l'ancien empire soviétique.

M. Farah (Djibouti)

La région de la corne de l'Afrique qui souffre de sécheresse et de famine chronique est ravagée aujourd'hui par des affrontements ethniques et civils. Dans cette partie du continent, 10 millions de personnes sont confrontées quotidiennement au problème de la faim.

Des événements survenus récemment en Ethiopie et en Somalie ont provoqué des dizaines de milliers de nouveaux réfugiés dans la région. La République de Djibouti abrite à elle seule 85 000 personnes, ce qui représente, compte tenu de la population du pays, un chiffre énorme.

M. Farah (Djibouti)

Malgré ses moyens limités, Djibouti fait de son mieux pour venir en aide aux réfugiés qui représentent une charge de plus en plus lourde pour un pays aux infrastructures socio-économiques déjà éprouvées.

Tout en maintenant ses frontières ouvertes aux populations menacées, mon pays s'efforce toujours de trouver des solutions politiques durables aux problèmes des pays voisins. On ne peut que louer les efforts du Secrétaire général qui a lancé plusieurs appels urgents à la communauté internationale pour venir en aide à ces pays affectés par le double fléau de la sécheresse endémique et des affrontements civils.

Pour mettre fin à toutes ces souffrances, du moins celles causées par l'homme, il est nécessaire de faire preuve de volonté politique. En Somalie, un régime autoritaire et sanguinaire qui a exacerbé les rivalités tribales, a plongé le pays dans le chaos et remis en cause l'entité somalienne.

Comme le faisait remarquer récemment L'Economiste à propos de la Somalie :

"Le Gouvernement, si nous entendons par là une bureaucratie stable et l'état de droit, n'existe plus."

Les divisions claniques laissées en héritage par le Gouvernement de Siad Barré, l'effondrement économique, l'anarchie et le spectre de la famine hantent la société somalienne d'aujourd'hui. A tous ces éléments dramatiques s'ajoute le fait que la Somalie est menacée de sécession dans sa partie du nord et voit son unité compromise.

Fidèle à sa politique de conciliation et du respect de la vie humaine, notre président, El Hadj Hassan Gouled Aptidon, a lancé un appel à tous les mouvements et factions en guerre pour les exhorter à se reconstruire à Djibouti. Après une première conférence préparatoire, six mouvements ont participé à une deuxième conférence qui réunissait comme observateurs 30 pays et organisations internationales, du 15 au 22 juillet, à Djibouti. L'Accord de paix signé à Djibouti constitue à ce jour le seul cadre valable pour la restauration de la paix, la réconciliation nationale ainsi que la mise en place d'un processus démocratique.

La chute de l'ancien régime totalitaire devrait donner à tous les Somaliens, qu'ils soient du Nord ou du Sud, l'occasion de reconstruire le pays sur des bases nouvelles répondant ainsi aux vraies aspirations du peuple somalien.

M. Forah (Djibouti)

Quant à la forme que prendrait le futur Etat de la Somalie, il incombe aux Somaliens de définir le cadre politique et institutionnel qui leur conviendrait le mieux, l'unité ou une séparation à l'amiable. La prudence s'impose car c'est une décision lourde de conséquences. Nous espérons d'ailleurs que le sentiment d'appartenir à la même communauté sortira renforcé de cette épreuve. Notre désir de voir s'instaurer la paix est dicté non seulement par des considérations humanitaires et fraternelles, mais aussi par des réalités objectives. La stabilité et le développement économique de Djibouti sont intimement liés à la stabilité et à la paix dans la sous-région.

La situation dramatique en Somalie nous amène à penser qu'une action internationale, à l'instar de celle entreprise par le Conseil de sécurité pour mettre fin aux combats en Yougoslavie, est souhaitable pour éviter à cette nation de tomber dans l'oubli le plus total.

J'ai le plaisir d'informer cette assemblée qu'un gouvernement de transition d'union nationale vient d'être formé en Somalie. A cet égard, le nouveau Premier Ministre s'adressera à l'Assemblée générale durant la présente session. On ne peut s'empêcher de mentionner les sacrifices consentis par le peuple djiboutien pour le peuple frère somalien, aussi bien sous le régime de Siad Barré que depuis sa chute.

Le processus de paix au Moyen-Orient, longtemps bloqué par l'intransigeance israélienne, semble prendre de l'élan, grâce aux changements profonds survenus sur la scène politique internationale et aux efforts inlassables du Secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, qui a fait preuve d'une remarquable persévérance face à l'obstination d'Israël.

Après le cessez-le-feu de la guerre du Golfe, le Président Bush avait promis de créer de nouvelles occasions de paix et de stabilité au Moyen-Orient. Il avait déclaré devant le Congrès, le 6 mars 1991, que son "engagement pour la paix au Moyen-Orient ne s'arrêterait pas à la libération du Koweït". Le Président Bush a affirmé son attachement à "une paix globale" reposant sur le principe de la terre en échange de la paix, de la garantie de la sécurité d'Israël et des droits légitimes du peuple palestinien.

Tous ces espoirs ont fondu devant les exigences d'Israël qui veut établir et contrôler le calendrier de toute discussion, imposer des conditions arbitraires et restrictives afin d'interdire toute représentation légitime à tout le peuple palestinien en général et à la population de Jérusalem-Est en

M. Farah (Djibouti)

particulier. Israël doit accepter le principe de la terre contre la paix et reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la création de son propre Etat. Aussi mettons-nous la communauté internationale devant ses responsabilités face aux implantations systématiques des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés.

Nous étions nombreux à nous demander, il n'y a pas si longtemps, si De Klerk serait l'instrument de changement dont l'Afrique du Sud avait besoin. Nous assistons, effectivement aujourd'hui, à des changements irréversibles, notamment le démantèlement complet du système d'apartheid. Il faut rendre hommage au courage de ces deux personnalités exceptionnelles, Nelson Mandela et Frederik De Klerk, sans lesquels ce résultat n'aurait pas été possible. Quoique importantes, les initiatives prises par De Klerk restent en deçà des aspirations de la majorité noire. Le projet de constitution proposé par le Parti National, le 4 septembre 1991, contient un grand nombre d'éléments positifs, bien que certains dispositifs soient destinés à empêcher la majorité noire d'exercer effectivement le pouvoir.

Avec la proposition de De Klerk, 30 millions d'Africains noirs bénéficieront du droit de vote, mais une minorité blanche exercera son droit de veto sur les décisions politiques importantes. La création d'une présidence collective et d'un Conseil de ministres vise simplement à empêcher le bon fonctionnement des règles de la majorité et à garder intacts les privilèges de la minorité blanche. Nous considérons que cette proposition servira de base pour un processus de négociation qui aboutira à la création d'un Etat démocratique et non racial, et que d'autre part, le plan de paix approuvé par les deux principaux mouvements noirs mettra fin à la violence entre factions rivales et instaurera la confiance.

Qu'il me soit permis d'exprimer mon enthousiasme pour la mise en oeuvre du processus de paix engagé par les Nations Unies en vue d'un règlement politique des conflits au Cambodge, en Afghanistan et au Sahara occidental. La recherche de solution durable rencontrera un certain nombre d'obstacles, mais nous sommes confiants et encouragés par la bonne volonté manifestée par les différentes parties pour une véritable réconciliation.

L'Afrique est caractérisée aujourd'hui par la stagnation et la misère constante. La plupart des pays manquent de capacités institutionnelles et de ressources pour réduire de façon significative la pauvreté. Comme l'a déclaré

M. Farah (Djibouti)

une personnalité africaine "Partout en Afrique, on constate l'abandon et la détérioration". Tous les indicateurs économiques, tels que celui de la croissance, du commerce mondial, des investissements directs et du développement industriel sont en déclin alors que ne cessent de croître la dette et la population en Afrique. On ne doit pas perdre de vue les souffrances humaines qui se cachent derrière ces chiffres et qui sont aggravées par l'instabilité générale et les guerres civiles qui sévissent un peu partout en Afrique.

Notre continent a besoin d'une aide extérieure substantielle pour alléger la pauvreté, la misère et la famine. Nous sommes conscients de la nécessité des réformes structurelles pour accéder à une économie de marché et sommes également favorables aux réformes politiques qui s'imposent. Notre souci est d'avoir des gouvernements responsables devant leurs peuples et capables de répondre à leurs souhaits.



M. Farah (Djibouti)

Dans un autre domaine, l'émergence d'un climat politique international positif mérite que l'on considère les revendications de l'Afrique, qui cherche à avoir sa place aux Nations Unies. L'Afrique a servi inlassablement la cause de la paix et a cherché à promouvoir les idéaux des Nations Unies avec dévouement. L'Afrique n'a cependant jamais occupé le poste de Secrétaire général depuis la création des Nations Unies. Alors que s'installe un nouvel ordre mondial basé sur plus de justice et d'égalité, nous émettons le souhait de voir un candidat africain accéder au poste de Secrétaire général.

Un autre sujet qui préoccupe ma délégation est celui de l'environnement. Les pays en développement sont encore plus exposés à la détérioration de l'environnement parce qu'ils sont menacés par le double défi que constituent la pauvreté et la pression de la population.

On ne peut envisager de croissance économique durable sans protection de l'environnement, car les pays en développement sont dépendants de leurs ressources naturelles telles que le sol, l'eau, la mer et les forêts.

Il est par conséquent nécessaire que ces pays puissent bénéficier des financements extérieurs importants pour protéger efficacement l'environnement.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992, permettra d'arriver à des accords internationaux capables de sauvegarder notre avenir commun.

Je souhaite, avant de conclure, réaffirmer l'attachement de la République de Djibouti aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Nous portons un intérêt vital à la fois à la paix et au respect des droits de l'homme.

C'est également de ces principes que s'inspire mon pays pour mener une politique étrangère sur la sagesse et le pragmatisme.

M. FONSECA (Cap-Vert) (parle en portugais ; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Nous nous réjouissons beaucoup de participer à cette session de l'Assemblée générale sous la sage présidence de l'Ambassadeur Shihabi. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu à son pays, l'Arabie saoudite, pour le rôle accru qu'il a joué dans les relations internationales, et constitue en même temps une reconnaissance publique de ses qualités personnelles et professionnelles en tant que

M. Fonseca (Cap-Vert)

diplomate chevronné et accompli. Nous lui souhaitons un franc succès dans l'exécution de son mandat et l'assurons de toute notre coopération dans l'accomplissement de sa noble mais difficile tâche.

Nous exprimons à son prédécesseur, M. Guido de Marco, notre satisfaction pour la manière dévouée et compétente dont il a dirigé les travaux de la quarante-cinquième session.

Je veux saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les succès qu'il a remportés dans divers domaines et pour sa contribution personnelle à la recherche de solutions pacifiques aux conflits internationaux. Sous son leadership, l'ONU, après de nombreuses années de stagnation, a connu une période productive dans la réalisation de ses objectifs et la mise en oeuvre de ses principes.

Nous nous félicitons vivement de l'admission en tant que nouveaux Membres de l'Organisation de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Estonie, de la Lituanie et de la Lettonie, de même que des Etats fédérés de Micronésie et des Iles Marshall. L'admission de ces sept pays est un événement important dans la vie politique internationale qui contribue à la consolidation des idéaux d'universalité de l'ONU et qui résulte des profonds changements politiques que le monde a connus ces dernières années.

Nous sommes témoins de l'aube d'une nouvelle ère dans la vie des peuples et dans les relations entre les nations. Le monde connaît de profonds changements et ajustements nationaux, dont l'aboutissement final sera, nous l'espérons, la rédefinition des relations internationales, fondées cette fois sur le respect mutuel, la liberté et l'autodétermination des peuples, le respect de l'idéal démocratique et des droits de l'homme, et la coopération économique entre Etats. Un nouvel ordre international semble prendre forme et se consolider après des décennies de frustrations et d'incertitudes politiques héritées de la seconde guerre mondiale.

Dans le passé, les relations entre Etats ont été, et sont encore dans une large mesure, très influencées par la pression exercée par certains pays sur d'autres, par les politiques de sphères d'influence, par les violations des normes fondamentales régissant les relations entre nations et par le déséquilibre économique entre le Nord et le Sud, qui ont engendré une énorme pauvreté et laissé une partie considérable de la planète dans un sous-développement économique.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Par ailleurs, au niveau national, l'histoire des peuples a enregistré de douloureux épisodes de violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme, de répression politique et de déni des libertés des citoyens. Le nouvel ordre mondial, dont on parle tant aujourd'hui et que, j'en suis sûr, la plupart d'entre nous voudraient voir se matérialiser, doit être fondé sur des prémisses différentes et viser des objectifs qui répondent plus adéquatement aux besoins et à l'humanisme de notre temps.

Les changements politiques actuels dans le monde sont très encourageants. La montée de l'affirmation du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples dans des pays qui, il n'y a pas si longtemps, se sentaient impuissants à affirmer leur volonté et à exprimer concrètement leur liberté, de même que le désir de démocratie manifesté partout dans le monde, semble annoncer l'émergence de ce nouveau monde.

Plus que jamais auparavant, la démocratie est recherchée par les peuples du monde, quels que soient l'état de leur développement, leur passé culturel ou leur histoire. Le désir indomptable de liberté et les aspirations à la démocratie sont aujourd'hui partagés dans le monde entier.

Dans les pays d'Europe de l'Est, la structure de pouvoir monolithique qui a étouffé pendant des décennies les aspirations légitimes de leurs citoyens est en train de s'écrouler, face au désir profond de liberté et à la volonté exprimée des peuples de prendre en main leur destin.

En Afrique, les peuples commencent à s'impatienter et à réagir contre le recul économique et social qu'ils subissent par suite, entre autres facteurs, de politiques négatives mises en oeuvre au cours des années. Sur tout le continent, les peuples démontrent clairement leur volonté d'assumer la responsabilité de leur destin, d'exprimer librement leurs aspirations politiques, de redéfinir leurs objectifs et de repenser leurs organisations politiques sur la base des valeurs du pluralisme et du respect de la dignité des êtres humains.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Les changements politiques récemment intervenus au Cap-Vert doivent être situés dans le contexte du mouvement social actuel en faveur de changements politiques profonds en Afrique et sont partie intégrante de l'expression du même désir de liberté, et le fruit de la même aspiration de tous les peuples à une démocratie réelle.

Grâce à des élections libres et démocratiques reflétant les aspirations de son peuple, le Cap-Vert dispose aujourd'hui d'un gouvernement qui fonctionne dans les limites d'institutions démocratiques et dans le strict respect des libertés et des droits politiques de tous les citoyens.

Le processus démocratique en cours au Cap-Vert est une contribution précieuse, par son sérieux, à l'effort mondial de démocratisation et de respect des libertés et des droits fondamentaux de tous les êtres humains.

Avec l'établissement d'une société démocratique, nous pensons avoir créé les conditions qui permettront au peuple du Cap-Vert d'entreprendre librement et avec enthousiasme l'édification d'un avenir meilleur et plus juste.

Nous assistons dans de nombreux pays à la montée d'un climat propice à la violation des droits de l'homme. Nous proclamons notre adhésion aux normes internationales et la nécessité de protéger les droits de l'homme, mais en fait nous vivons toujours dans un monde où l'emprisonnement arbitraire, la torture et le déni des droits les plus fondamentaux de la personne humaine sont monnaie courante. Tous les jours dans diverses parties du monde, des gens souffrent et meurent entre les mains de ceux qui, pour préserver le statu quo politique, méconnaissent les droits les plus élémentaires des citoyens.

Malheureusement, la violation des droits de l'homme semble être une plaie universelle. Dans les pays où prédomine une structure monolithique du pouvoir, les atteintes aux droits de l'homme tiennent généralement à la nécessité de préserver le pouvoir politique. Dans certains pays qui accueillent des travailleurs migrants - bien que le plus souvent ces pays aient des régimes démocratiques - on assiste à des violations des droits de l'homme qui découlent de la discrimination dont sont victimes ces travailleurs migrants.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Dans certains pays composés de groupes culturels et ethniques divers, la violation des droits de l'homme se manifeste également par le refus de reconnaître les droits des minorités ethniques ou culturelles.

Toute violation des droits de l'homme, qu'elle vise à atteindre certains objectifs politiques ou économiques ou qu'elle découle de considérations culturelles, ethniques ou autres, devrait être condamnée catégoriquement par les Nations Unies.

Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait être plus active dans la recherche de solutions à ces problèmes et dans d'autres secteurs où notre activité internationale dans le domaine de la protection des droits de l'homme laisse à désirer. Les mécanismes actuels des Nations Unies et les instruments juridiques actuellement applicables méritent de retenir davantage l'attention de tous ceux qui estiment sérieusement que la protection des droits de l'homme doit être inscrite comme une entreprise majeure à l'ordre du jour des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

La nécessité d'améliorer les mécanismes et de rendre plus efficace l'action des Nations Unies dans ces domaines devient manifeste dans des situations de guerre civile où les violations systématiques, flagrantes et généralisées des droits de l'homme prennent des proportions alarmantes.

Récemment, nous avons assisté à toutes sortes de crimes contre les populations de certains pays déchirés par la guerre civile, depuis l'emprisonnement arbitraire jusqu'aux tueries aveugles. Le plus alarmant est que l'Organisation des Nations Unies est témoin de tous ces crimes, mais est incapable de prendre des mesures adéquates pour sauver des vies humaines ou protéger les populations sans défense.

Les mécanismes actuels des Nations Unies sont inefficaces pour faire face à ces situations. Bien que le principe de la souveraineté des pays soit sacré pour chacun de nous et que nous le défendions résolument, nous estimons que la souveraineté doit être vue comme un bouclier destiné à protéger le peuple et non pas comme un instrument, une arme à utiliser contre ses droits fondamentaux ou pour les réduire à néant.

Nous estimons qu'il faudrait créer à l'ONU des conditions qui permettent de répondre efficacement à ces regrettables situations, afin de protéger les

M. Fonseca (Cap-Vert)

populations sans défense et les défendre contre les atrocités. A cet égard, nous partageons les idées exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux de l'Organisation.

D'un autre côté, les atteintes aux droits des minorités sont également une source de préoccupation pour nous. Le Cap-Vert est un pays dont la population est homogène, et ne comporte aucune minorité culturelle ou ethnique importante. Nous n'en restons pas moins sensibles aux actes de discrimination à l'encontre des minorités et aux atteintes à leurs droits.

Nous estimons qu'aucun groupe, aussi nombreux qu'il soit, n'a le droit de donner des leçons, ni ne doit avoir l'arrogance d'imposer un traitement moins favorable à un autre groupe, aussi restreint qu'il soit. Tout individu, de par sa nature humaine, bénéficie des mêmes droits et mérite une protection égale quel que soit le lieu de sa naissance, la couleur de sa peau, sa condition économique, son origine ethnique ou ses convictions politiques ou religieuses. Là encore, l'Organisation des Nations Unies doit renforcer ses mécanismes actuels afin d'assurer une protection efficace aux minorités.

Nous espérons que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit avoir lieu en 1993 à Berlin sous les auspices de l'ONU, permettra de trouver une solution à ces problèmes.

Si la démocratie semble aujourd'hui faire partie de notre culture commune et que le respect pour la protection des droits de l'homme mérite l'appui de tous les pays, le développement économique devrait également être une préoccupation majeure pour tous. La démocratie et la protection des droits de l'homme ne garantissent pas à elles seules la stabilité politique dont les nations ont tant besoin. La démocratie et les droits de l'homme ne peuvent pas à elles seules assurer le bien-être et le bonheur des peuples, et elles ne sauraient remplacer le développement économique. Certes, la démocratie et la protection des droits de l'homme sont des conditions indispensables à la création d'un climat propice au développement, mais le développement, en soi un facteur important pour consolider la démocratie, exige également des ressources humaines et matérielles et une politique orientée vers la création d'une société prospère et riche.

Les pays en développement luttent depuis longtemps pour améliorer les conditions de vie de leurs populations. Beaucoup de ces pays semblent avoir

M. Fonseca (Cap-Vert)

perdu la bataille en raison de divers facteurs négatifs, notamment d'un climat économique défavorable, malgré les immenses efforts consentis.

Nous pensons qu'il est de l'intérêt de la communauté internationale que les problèmes de développement soient envisagés et résolus comme des problèmes mondiaux nous affectant tous.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Il est aujourd'hui hors de doute que la pauvreté des peuples a une incidence directe sur les conditions de l'environnement, lesquelles ont des répercussions négatives sur la qualité de la vie. D'autre part, le sous-développement et la pauvreté qu'il engendre sont une source constante d'instabilité politique et sociale, dont les effets négatifs sur l'économie mondiale sont évidents.

Nous en sommes arrivés à un point dans les affaires internationales où toutes choses semblent interdépendantes. Nous croyons que maintenant que l'on semble avoir adopté une approche plus réaliste lorsque l'on traite de questions internationales, nous devrions tirer avantage de cette occasion historique unique d'affronter les problèmes économiques qui, pendant trop longtemps, ont mis en danger la stabilité politique et détruit le tissu social des nations en développement.

L'idée d'un nouvel ordre mondial exige un examen sérieux des problèmes économiques qui ont plongé des millions et des millions d'êtres humains dans la misère, qui ont maintenu la majorité des pays dans une instabilité politique constante et qui ont été un facteur négatif dans le processus de démocratisation.

Là encore, nous partageons entièrement les vues exprimées par le Secrétaire général selon lesquelles le moment est peut-être venu de relancer le processus des négociations mondiales. La réactivation des négociations mondiales est fondamentale et opportune, maintenant qu'il est reconnu, de toute évidence, que la pauvreté qui frappe une part importante des peuples du monde et le sous-développement qui prévaut dans de nombreux pays ont des conséquences néfastes sur l'environnement.

L'état d'abandon où a été relégué l'environnement pendant des siècles et l'exploitation économique incontrôlée des dernières décennies ont conduit à des résultats catastrophiques dans le monde entier. Le danger qui menace l'environnement aujourd'hui est confirmé par une documentation bien fondée. Des pluies qui se font attendre, des terres désertifiées, des forêts qui disparaissent, des espèces qui s'éteignent, l'appauvrissement de la couche d'ozone, sont autant de signes de malaise manifestés par l'environnement. Ces problèmes écologiques requièrent des solutions mondiales rapides.



M. Fonseca (Cap-Vert)

L'environnement, peut-être plus qu'aucune autre question à l'ordre du jour de la communauté internationale, illustre clairement la nécessité d'affronter collectivement tous les problèmes mondiaux que nous connaissons aujourd'hui.

Si nous voulons trouver des solutions appropriées aux maux dont souffre l'environnement - et nous sommes obligés de les trouver, car c'est notre survie même qui est en jeu -, nous devrions, dans le même temps, nous efforcer de résoudre les problèmes économiques, facteur majeur de la dégradation de l'environnement. Les dangers que court l'environnement ont déjà été identifiés et la conscience de la nécessité de protéger l'environnement est aiguë. Les solutions requises pour corriger les erreurs du passé sont à notre portée. Ce qui est cependant nécessaire, c'est le courage politique de réunir les moyens et les ressources qui permettront de résoudre les problèmes écologiques.

La Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en 1992 nous offre une occasion unique d'évaluer sérieusement les problèmes d'environnement et de développement aux fins de trouver des solutions réalistes. Le Cap-Vert, pays fortement touché par la sécheresse et la désertification, attache la plus grande importance à cette conférence. Les Nations Unies ont ainsi une excellente occasion de jouer un rôle fondamental dans la définition d'une politique mondiale de protection de notre environnement commun.

Les Nations Unies deviennent de plus en plus importantes dans un monde où les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus que par des décisions prises collectivement. La paix et la sécurité internationales sont plus que jamais tributaires des actions collectives des Nations Unies. Nous nous réjouissons du rôle de plus en plus actif que les Nations Unies jouent dans la préservation de la paix et de la sécurité des nations, en particulier des petites nations.

Dans ce contexte, c'est avec une satisfaction toute particulière que nous voyons aujourd'hui le Koweït rétabli dans sa dignité en tant que pays souverain et indépendant. Nous espérons que des épisodes comme celui-ci, qui a profondément ébranlé le monde entier, ne se reproduiront plus jamais. La crise du Golfe a une fois de plus fait ressortir le rôle fondamental et central des Nations Unies en tant que seule organisation propre à garantir la souveraineté et l'indépendance des nations et a souligné la nécessité

M. Fonseca (Cap-Vert)

impérative pour les pays de respecter le principe du non-recours à la force dans leurs relations internationales et d'observer à tout prix le principe, consacré dans la Charte des Nations Unies, du règlement pacifique des différends.

En tant que petit pays, le Cap-Vert dépend pour sa sécurité, de même que de nombreux autres pays Membres de l'Organisation, du respect et de la primauté croissante du droit international. Pour nous, la stricte observance des principes et normes de la Charte revêt une importance particulière au regard de l'instauration et de la préservation d'un monde stable.

Dans ce contexte, nous nous devons de rappeler à tous les pays les souffrances indicibles qui continuent d'être infligées au peuple du Timor oriental, dont le droit à l'autodétermination a été foulé aux pieds, en violation flagrante des principes et des normes de la décolonisation. Nous pensons qu'il est grand temps que tous les pays épris de paix réellement attachés à la défense des principes de la Charte soutiennent le droit à l'autodétermination du peuple du Timor oriental, en vue de mettre fin à l'occupation coloniale et illégale de ce territoire, conformément aux préceptes des Nations Unies. Nous considérons que des efforts renouvelés doivent être entrepris à cette fin. A cet égard, nous sommes d'avis que les pays qui sont investis d'une responsabilité particulière dans le cadre des Nations Unies devraient jouer un rôle crucial dans la recherche d'une solution pacifique au problème du Timor oriental. Il sera difficile, à ces pays, en particulier dans le contexte d'un nouvel ordre mondial, de convaincre le monde qu'ils désirent sincèrement faire en sorte que les principes et normes de la Charte soient respectés et maintenus par toutes les nations, si eux-mêmes détournent les yeux de la situation coloniale imposée au Timor oriental.

D'un autre côté, nous sommes heureux de constater les progrès réalisés dans le contexte d'un règlement pacifique de la question du Sahara occidental. Nous maintenons que le cadre dans lequel cette question doit être résolue est celui défini par le plan de paix des Nations Unies. Pour que ce plan soit pleinement appliqué tel qu'il est envisagé, nous sommes d'avis que les parties intéressées devraient coopérer avec le Secrétaire général et respecter leurs engagements, de même que se conformer aux résultats du référendum, avec tout ce que cela implique.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Le monde nouveau qui semble se former sous nos yeux devrait s'inspirer de la philosophie du respect des principes et normes du droit international et d'une reconnaissance du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies, surtout le Conseil de sécurité, dans le règlement des conflits internationaux.

Après la période d'affrontement qui a caractérisé des décennies de guerre froide et la guerre idéologique qui a paralysé cette importante fonction des Nations Unies qu'est le maintien de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité se trouve aujourd'hui dans une position favorable pour devenir un instrument collectif efficace propre à garantir le respect de la légalité internationale ainsi que des principes et normes régissant les relations pacifiques et harmonieuses entre Etats.

Il est évident aujourd'hui qu'aucun pays, si développé soit-il, et quelle que soit sa puissance militaire, ne peut seul résoudre les problèmes qui se posent à toutes les nations. Il est manifeste que les problèmes mondiaux exigent des mesures mondiales qui ne peuvent émaner que d'une action collective des Nations Unies.

Afin de répondre rapidement et de manière appropriée à ces besoins et autres besoins internationaux, les Nations Unies devront s'adapter aux exigences du monde d'aujourd'hui. Cette adaptation appellera l'introduction de certaines réformes concrètes dans l'Organisation et dans sa Charte. La nécessité d'une réforme de l'Organisation des Nations Unies a déjà conduit à des ajustements administratifs et financiers dans sa structure et, plus récemment, dans le fonctionnement du Conseil économique et social. L'espoir accru que les peuples du monde semblent nourrir à l'égard de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instance capable de résoudre les problèmes importants qui se posent au monde pourrait également exiger des ajustements dans ses organes et institutions politiques.

Nous estimons toutefois que toute réforme de l'Organisation des Nations Unies devrait non pas être orientée dans le sens de la création de nouvelles sphères d'influence ou de l'attribution de pouvoirs et privilèges spéciaux à certains pays, mais répondre aux objectifs d'un nouvel ordre mondial fondé sur la justice entre les nations, l'égalité souveraine de tous les pays, la participation égale de tous les Membres à la prise de décisions concernant les questions d'intérêt général, la protection des Etats contre l'agression et la coopération économique internationale.

M. Fonseca (Cap-Vert)

Les dernières décennies de ce siècle ont engendré de nombreux événements dangereux et complexes - conflits armés entre Etats; déséquilibres économiques catastrophiques qui ont condamné plusieurs générations à la misère; atteintes aux droits de l'homme et crimes perpétrés contre les droits de l'homme; troubles politiques; et tension mondiale permanente dans un monde en proie à la menace d'un holocauste nucléaire.

Il est toutefois satisfaisant de noter aujourd'hui que, dans les dernières années de la dernière décennie, un climat totalement nouveau de détente politique s'est instauré dans le monde qui a suscité un certain nombre d'événements politiques dont les effets positifs dans les relations entre nations ont donné une dimension nouvelle aux activités de notre organisation et ont permis la coopération politique entre les deux grandes puissances. Ces faits nouveaux augurent favorablement d'un avenir meilleur pour nous tous qui, nous l'espérons, sera plus pacifique et consacré à la coopération entre pays.

La situation internationale qui se fait jour sous nos yeux semble annoncer, s'agissant de nos efforts collectifs, une nouvelle ère, une ère dominée par des valeurs qui doivent être observées universellement, telles que le respect des aspirations politiques et de l'autodétermination des peuples, les mesures collectives de protection de l'environnement, le respect universel des droits fondamentaux de la personne humaine, une coopération économique internationale accrue, et le respect du droit international et des décisions des Nations Unies. Seul un nouvel ordre international qui assurerait la promotion de ces valeurs peut garantir notre survie collective.

La séance est levée à 17 h 45.